
Ministère de l'Industrie et du Commerce

**Rapport
annuel
1999-2000**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. La plupart des documents mentionnés dans ce rapport d'activités et indiqués disponibles sont indexés sur FAX-MIC.

Ce document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Industrie et du Commerce : www.mic.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19364-8
ISSN 0713-3723

© Gouvernement du Québec, 2000
Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce* (L.R.Q., c. M-17, a. 11), nous sommes heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2000.

Ce rapport fait état des activités et de certains résultats obtenus au regard des axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques du Ministère.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le vice-premier ministre
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Bernard Landry

Le ministre délégué
à l'Industrie et au Commerce
Guy Julien

TABLE DES MATIÈRES

Présentation

Lettre de présentation à l'Assemblée nationale 3

Partie 1

Le ministère de l'Industrie et du Commerce 7

1.1 L'historique du Ministère 7

1.2 La mission du Ministère 7

1.3 L'organisation administrative du Ministère 8

1.4 Le personnel du Ministère 8

1.5 Le Plan stratégique du Ministère 1999-2002 8

Partie 2

Les réalisations du Ministère 11

2.1 Favoriser l'appropriation de l'innovation par les entreprises 11

2.2 Contribuer à l'accroissement des investissements des entreprises québécoises et étrangères et au développement de l'entrepreneuriat stratégique 13

2.3 Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs 15

2.4 Favoriser et soutenir la concertation et le partenariat gouvernemental et privé 18

Partie 3

La gestion du Ministère 21

3.1 La politique de gestion du Ministère 21

3.2 Les communications internes 21

3.3 Les activités de développement des ressources humaines 21

Partie 4

Les relations avec les clientèles du Ministère 25

4.1 Le déploiement des actions du MIC 25

4.1.1 En région 25

4.1.2 À l'étranger 25

4.1.3 La métropole 25

4.1.4 La capitale 25

4.1.5 La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine 26

4.2 Les clientèles particulières 26

4.2.1 Les jeunes et le placement étudiant 26

4.2.2 L'entrepreneuriat féminin 26

4.2.3 Les coopératives 26

4.2.4 L'économie sociale 27

4.2.5 Les autochtones 28

Partie 5

Le MIC dans l'actualité 29

5.1 Un rappel de quelques événements importants qui ont fait l'actualité 29

5.2 Un ministère présent auprès de ses clientèles 30

Partie 6

Les politiques et les actions administratives générales 31

6.1 La protection des renseignements personnels 31

6.1.1 Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 31

6.1.2 Les priorités d'action pour l'exercice 2000-2001 en matière de protection des renseignements personnels 31

6.2 La protection des non-fumeurs 31

6.3 L'administration des lois 31

6.3.1 La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés 31

6.3.2 La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux 32

6.3.3 La Loi sur les coopératives et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif 32

6.3.4 La Loi sur les immeubles industriels municipaux 32

6.4 La politique linguistique du MIC 32

Annexe 1 La Loi du Ministère et les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie et du Commerce 33

Annexe 2 Les adresses du Ministère au Québec 35

Annexe 3 Les adresses du Ministère à l'étranger 37

Annexe 4 Les programmes d'aide financière aux entreprises et aux organismes 42

Partie 1

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

1.1 L'historique du Ministère

Les origines du ministère de l'Industrie et du Commerce remontent à 1935, année où le gouvernement du Québec mandate le ministère des Affaires municipales de se préoccuper du développement de l'industrie et du commerce. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1943 avant que ne soit créé officiellement le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le rôle de ce nouveau ministère consistait à stimuler et à promouvoir l'expansion industrielle de même qu'à accumuler et diffuser des renseignements de nature économique et industrielle. Le Ministère était alors responsable de l'hôtellerie, de l'artisanat, des pêcheries, de l'industrie forestière et de l'acériculture. Il assumait déjà la supervision du bureau du Québec à New York, première représentation du gouvernement du Québec à l'extérieur du Canada, dont la création remontait à 1940.

Au fil des ans, le mandat du Ministère fut actualisé et adapté aux nouvelles réalités du développement économique. C'est ainsi que se sont ajoutés, entre autres, les mandats du développement du tourisme en 1979, du développement de la technologie en 1988, de la science en 1994 et du commerce extérieur en 1996.

Connu jusqu'à tout récemment comme le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, il revient en 1999, à la suite de la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à son appellation d'origine, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce.

1.2 La mission du Ministère

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a comme mission de «**contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emplois**». Le MIC joue donc un rôle de premier plan dans la mission économique gouvernementale, notamment en matière de développement industriel et de développement des marchés. D'ailleurs, son action s'inscrit en majeure partie dans l'orientation stratégique gouvernementale qui vise à «favoriser la prospérité économique et sociale du Québec en relançant le développement économique et la création d'emploi».

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère agit en collaboration avec les partenaires et les organismes représentatifs du milieu. Ses actions visent l'amélioration de la compétitivité des entreprises québécoises, l'accroissement des investissements et le développement de l'entrepreneurship, le développement des marchés intérieurs et extérieurs ainsi que le soutien à la concertation et au partenariat gouvernemental et privé. Elles agissent ainsi sur les facteurs de compétitivité internationaux les plus significatifs et s'appuient sur l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes d'assistance technique et financière. Le Ministère privilégie la formule du «faire ensemble» pour produire un effet multiplicateur dans la livraison des services.

La clientèle et les partenaires

Le MIC entretient des liens continus, sur une base régionale et sectorielle dans les secteurs d'activité sous sa compétence, avec les petites, les moyennes et les grandes entreprises du Québec et celles de l'extérieur de la province désirant faire des affaires au Québec. Un nombre important d'entreprises du secteur de la nouvelle économie et axées fortement sur la technologie font partie des secteurs régis par le MIC. En règle générale, le Ministère constitue le principal répondant gouvernemental sur les questions en rapport avec les entreprises. De plus, il a des responsabilités horizontales lorsque des mandats gouvernementaux lui sont confiés, par exemple en ce qui concerne les coopératives, le développement des marchés, le placement étudiant et la politique commerciale.

Le MIC s'associe également à l'ensemble de ses partenaires socioéconomiques afin d'accroître la qualité et la pertinence de ses services et de s'assurer que ses interventions produisent un effet de levier. Il a pour principaux partenaires les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec qui participent à divers titres au développement économique, les autres paliers de gouvernement ainsi que tous les organismes reliés au développement de l'économie tels que les regroupements d'entreprises ou d'entrepreneurs, les syndicats et les associations d'affaires.

Pour s'acquitter de sa mission et réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur ses entités administratives et sur les organismes relevant de son ministre. L'organigramme du MIC est reproduit dans les pages centrales de ce rapport.

1.3 L'organisation administrative du Ministère

Pour réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur les directions générales Industrie, Opérations régionales, Planification et Développement des marchés, ainsi que sur la Direction générale de l'Administration et les unités relevant du sous-ministre.

Par ailleurs, le ministre et le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce sont responsables de sept organismes qui travaillent au développement économique du Québec. Ces organismes sont le Parc technologique du Québec métropolitain (PTQM), la Société d'Investissement Jeunesse (SIJ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS), la Société Innovatech du Sud du Québec (SISQ), la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA) ainsi que la Société Innovatech régions-ressources (SIRR).

Au cours de l'exercice 1999-2000, les dépenses du MIC se sont établies à 154,5 millions de dollars. De cette somme, 72,8 millions de dollars ont été attribués au soutien technique et 81,7 millions de dollars au soutien financier des secteurs manufacturiers et commerciaux ainsi qu'au développement du commerce extérieur.

1.4 Le personnel du Ministère

Au 1^{er} avril 2000, le personnel du Ministère était ainsi constitué, selon les catégories d'emploi :

| CLASSIFICATION | NOMBRE |
|---|------------|
| Administrateurs d'État | 5 |
| Personnel d'encadrement | 59 |
| Professionnels | 382 |
| Employés de bureau, techniciens et ouvriers | 243 |
| Sous-total | 689 |
| Occasionnels (équivalents temps complet) | 94 |
| Total | 783 |

Au cours du dernier exercice, le Ministère a comblé 203 postes réguliers, a embauché 137 employés occasionnels, 24 stagiaires et 164 étudiants.

1.5 Le Plan stratégique du Ministère 1999-2002

Le Plan stratégique du Ministère 1999-2002 décrit comment le MIC entend réaliser au Québec le développement d'une économie d'avant-garde, créatrice d'emplois et source de mieux-être pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec. À cet égard, les actions du Ministère vont dans le sens des grandes orientations économiques du gouvernement québécois contenues dans la stratégie Québec, ob-

jectif emploi. Pour atteindre ses buts, le Plan stratégique s'appuie sur une analyse des éléments extérieurs de l'économie du Québec et des entreprises québécoises ainsi que sur l'analyse des grandes tendances qui guident l'économie mondiale telles que la mondialisation de l'économie, l'accélération sans précédent du savoir, le déplacement de la demande mondiale vers des secteurs reliés au savoir et vers les pays nouvellement industrialisés et en développement, de même que sur une analyse du rôle des firmes transnationales au cœur de la globalisation.

Les défis et enjeux auxquels font face les pays industrialisés, et particulièrement une économie de la taille de celle du Québec, montrent à quel point la mondialisation a imposé la préoccupation de la compétitivité. Le commerce international est en effet devenu un élément vital de l'augmentation du niveau de vie. Or, la capacité de produire et d'exporter des biens et services dépend en grande partie du niveau de productivité des entreprises.

Le Ministère a choisi d'appuyer le renforcement de la compétitivité des entreprises et d'accélérer leur transition vers une économie fondée sur le savoir. À cette fin, le MIC agit sur le développement des facteurs internes et externes de compétitivité des entreprises. Ses actions sont regroupées autour de quatre axes : l'appropriation de l'innovation par les entreprises ; l'accroissement des investissements des entreprises québécoises et étrangères de même que le développement de l'entrepreneurship stratégique ; le développement des marchés intérieurs et extérieurs ; le soutien à la concertation et au partenariat gouvernemental et privé.

Pour atteindre ses objectifs, le MIC doit présenter à ses clients une offre de services accessibles et pertinents et se donner les moyens de les atteindre en se renforçant en tant qu'organisation.

L'offre de services accessibles et pertinents

Une offre de services accessibles et pertinents suppose des services professionnels et financiers utiles, c'est-à-dire qui incitent le client à faire d'autres démarches, auprès du Ministère ou d'autres acteurs, visant à consolider ses connaissances, à améliorer ses pratiques et l'organisation du travail à l'intérieur de l'entreprise, de même qu'à élaborer et réaliser des projets de développement. Le Ministère compte atteindre son but en faisant connaître davantage ses services et en évaluant systématiquement ses programmes et ses principales activités.

Le renforcement de l'organisation

Pour faire face aux défis que constituent l'amélioration de la qualité de ses services, le renforcement de la cohérence de ses actions et l'amélioration

de l'organisation du travail, le Ministère s'est doté, entre autres, d'une infrastructure de soutien en matière de planification, de programmation et d'évaluation de programme. Le MIC mise également sur la formation et la participation accrue du personnel pour présenter une offre de services pertinente à sa clientèle.

Partie 2

Les réalisations du Ministère

2.1 Favoriser l'appropriation de l'innovation par les entreprises

Le champ d'intervention

Conformément au Plan stratégique du Ministère 1999-2002, le MIC favorise l'intégration des diverses formes d'innovation pour permettre aux entreprises québécoises d'acquérir la maîtrise de pratiques et de technologies de classe mondiale. Il agit également sur l'environnement immédiat de l'entreprise par son interaction avec les divers acteurs en suscitant les collaborations et les alliances entre les organisations. Ces actions visent également à renforcer les liens entre les entreprises et les partenaires du système québécois d'innovation tels que les entreprises publiques, les centres de recherche, les universités et les acteurs financiers.

En matière de développement technologique et d'innovation, le MIC dirige ses efforts directement vers les entreprises, principalement en diffusant de l'information stratégique, en accompagnant les entreprises qui veulent acquérir de nouvelles technologies et des pratiques avancées de gestion, en offrant aux entreprises le soutien financier permettant l'intégration de personnel scientifique et technique de même que la création d'emplois assortis de formation ou de recyclage dans les nouvelles technologies. Le MIC encourage ainsi plus particulièrement les PME à s'engager dans la voie de l'innovation industrielle.

Les activités et les résultats

• *Le soutien technique*

Au cours du dernier exercice, le Ministère a accordé son soutien technique et a participé à plusieurs projets d'envergure. Parmi ces projets, on compte la mise en place du programme Compétence-Plus en collaboration avec l'Institut de chimie et de pétrochimie (ICP) et le Conseil national de la recherche du Canada, l'organisation de rencontres du Groupe R-D précompétitive du secteur de l'aérospatiale qui réunit les responsables de la recherche et développement chez les maîtres d'œuvre, la proposition d'une mesure de concertation en télécommunications sans fil auprès de l'Institut canadien de recherche en télécommunication à Montréal, le soutien technique à la mise en œuvre d'un partenariat privé et public pour l'établissement d'une

Cité de la photonique dans la région de Québec et, finalement, le soutien technique et le suivi du projet de l'Institut international des télécommunications visant l'amélioration des compétences du domaine des télécommunications.

Le Ministère assume également la préparation et la coordination des rencontres du Comité de gestion et assure le suivi des projets de l'Entente Canada-Québec sur les données de RADARSAT. Il offre son soutien technique sous forme d'avis à plusieurs partenaires, notamment à Investissement-Québec, au Fonds de la capitale nationale, à la Caisse de dépôt et placement et à la Société générale de financement (SGF).

• *La sensibilisation*

Au chapitre de la sensibilisation des entreprises au processus d'innovation, le Ministère a poursuivi ses efforts en organisant de nombreuses sessions d'information, de formation et de sensibilisation. Citons, entre autres, les 14 activités de formation reliées à la connaissance des grandes tendances, qui ont permis de rejoindre 5 029 participants, les 9 visites-ateliers en entreprise dont 4 sur les meilleures pratiques en conception et en développement de produits et 5 sur l'implantation de la production à valeur ajoutée, qui ont rejoint 249 participants, et les 14 séances d'information dans tout le Québec sur les crédits d'impôt à la R-D. Lors de la cinquième Semaine internationale sur les infrastructures urbaines organisée par le Centre d'expertise et de recherche sur les infrastructures urbaines (CERIU), le Ministère a sensibilisé des entreprises québécoises de biens et services à l'appropriation de nouvelles technologies et de nouveaux procédés lors des travaux de réhabilitation des infrastructures urbaines.

Dans un même ordre d'idées, le MIC a poursuivi la série de conférences sur le bogue de l'an 2000 dans les villes de Sherbrooke, Laval, Trois-Rivières, Montréal, Rouyn-Noranda et Sept-Îles. Il a ainsi rejoint plus de 185 présidents d'entreprises.

Par ailleurs, certaines autres réalisations méritent d'être soulignées. C'est le cas du Mois de la qualité «Plein feu sur les pratiques gagnantes». Ce projet a rejoint plus de 4 000 participants dans tout le Québec par le biais de 25 activités, par la distribution de 40 000 programmes, par la présentation de 50 projets par des entreprises lors de la septième édition du Salon sur l'implantation de la qualité, par

l'inscription de 26 entreprises aux Grands prix québécois de la qualité et la remise des trois grands prix par le premier ministre du Québec devant 1 500 dirigeants d'entreprises et acteurs économiques. Les efforts consentis à la sensibilisation des entreprises sur la qualité ne sont certainement pas étrangers au fait que le Québec comptait 2 912 entreprises certifiées ISO 9000 en septembre 1999, une augmentation de 24 % par rapport à 1998.

- **Le soutien financier**

En ce qui concerne le soutien financier, le MIC a contribué à divers projets pour favoriser l'innovation technologique des entreprises. Ainsi, 14 projets ont reçu une aide financière du Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie, volet environnement, programme cogéré avec le ministère de l'Environnement. Ces projets représentent des investissements d'environ 9 millions de dollars et la création de 126 emplois.

La main-d'œuvre, en termes de qualité et de disponibilité, constitue un des facteurs déterminants de l'évolution de la productivité. C'est pourquoi le MIC a soutenu financièrement l'embauche de 597 spécialistes des domaines scientifique et technique dans les entreprises.

Le MIC a également soutenu les entreprises qui connaissent des problèmes de pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans les secteurs des technologies de l'information, de l'aérospatiale, des biotechnologies et des nouveaux matériaux. À cet égard, 32 aides ont été accordées, totalisant 5,5 millions de dollars, ce qui permettra la création de 1 616 emplois assortis d'une période de formation ou de recyclage, conformément au *Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie*, volet Forma-stage (PACST-FS).

Pour inciter les entreprises à intégrer de nouvelles pratiques de gestion, le Ministère a instauré, à l'automne 1999, son volet Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées du programme IMPACT-PME. Déjà 203 projets ont bénéficié de ce volet du programme; ils ont reçu une aide totale de 2 millions de dollars.

Par ailleurs, le programme *Chantier Inforoute-Jeunesse* a permis d'intégrer 250 étudiants stagiaires dans des entreprises. Rappelons que ce programme vise à favoriser, au sein des PME, l'acquisition des nouvelles technologies de l'information et des communications, en particulier celles du commerce électronique. Quant au *Programme de soutien à l'emploi stratégique* (PSES), il a permis à 1 417 entreprises de recruter 7 785 étudiants stagiaires spécialisés. Ces derniers ont favorisé l'intégration des connaissances les plus à jour au sein des entreprises qui les ont embauchés.

Parmi les autres aides financières, mentionnons le soutien accordé au démarrage d'une chaire en gestion des biotechnologies à l'UQAM, laquelle est financée par plusieurs sociétés et organismes reliés au domaine des biotechnologies, et le soutien accordé aux entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques et de recherche clinique à contrat du Québec.

- **Les crédits d'impôt**

Pour venir en aide aux entreprises du domaine de la mode, du design industriel et de la construction navale, le MIC émet des visas qui permettent à ces dernières de réclamer des crédits en vertu du crédit d'impôt pour le design de mode et industriel, et dans le cadre de la politique maritime.

Au cours de l'exercice 1999-2000, 232 visas ont été émis pour le design de mode et 66 pour le design industriel. Quelque 8 millions de dollars en crédits d'impôt leur ont été accordés. Grâce à l'appui du ministère des Finances, le MIC a obtenu la permanence de la mesure et l'autorisation d'augmenter les taux des crédits d'impôt au même niveau que ceux de la R-D.

Pour ce qui est de la construction navale, le MIC a émis 12 visas pour des projets totalisant 13,5 millions de dollars et des crédits d'impôt estimés à 1,8 million de dollars. De plus, pour accroître l'admissibilité aux crédits d'impôt, le Ministère a obtenu d'abaisser de 100 tonneaux à 50 tonneaux la jauge brute minimale. Ce nouveau critère a été adopté pour venir en aide principalement aux petits chantiers de la Gaspésie.

- **Les affaires électroniques**

Parmi les nombreux changements que vivent les entreprises, l'arrivée du commerce électronique est celui qui aura vraisemblablement le plus d'impact à long terme sur leurs affaires. L'avenir des PME québécoises est directement lié à leur volonté et à leur capacité de se tourner le plus rapidement possible vers le commerce électronique. C'est pourquoi, au cours du dernier exercice, le MIC a élaboré une stratégie de développement des affaires électroniques axée sur trois volets: l'accélération de l'adoption par les entreprises des pratiques et stratégies d'affaires liées aux affaires électroniques, le positionnement des entreprises dans les réseaux d'affaires électroniques et l'établissement des conditions favorisant le démarrage et le développement d'entreprises capables d'exploiter les nouvelles occasions d'affaires. L'application de cette stratégie s'échelonne sur les trois prochaines années.

Par ailleurs, l'annonce dans le dernier budget du programme *Pour une société branchée*, ayant pour but de favoriser l'accès à Internet et le développe-

ment du commerce électronique, permettra d'appliquer certaines orientations de la stratégie. En effet, ce programme comporte deux mesures fiscales : l'une de 209 millions de dollars pour accélérer l'adaptation des PME au commerce électronique et une autre de 121,5 millions de dollars pour brancher les familles à Internet. Le MIC a obtenu un budget pour promouvoir et administrer ces mesures.

Les résultats des cibles du Plan stratégique du Ministère 1999-2002⁽¹⁾

| Cibles | Résultats |
|---|-----------|
| • 500 entreprises ont mis en œuvre un processus d'innovation au cours de l'année (31 mars 2000) | 800 |
| • création de 1 000 nouveaux emplois assortis d'une période de formation ou de recyclage dans les nouvelles technologies au cours de l'année (31 mars 2000) | 1 616 |
| • 550 entreprises ont intégré du personnel scientifique et technique au cours de l'année (31 mars 2000) | 597 |
| • Augmentation du nombre d'entreprises sensibilisées à l'importance d'appliquer un processus d'innovation (au 31 décembre 1999) | 4 300 |

(1) Le nouveau cadre de gestion prévoit la transformation du rapport annuel en un outil de redditions de compte qui portera sur les résultats atteints en fonction des objectifs du Plan stratégique. Bien que les composantes du rapport annuel de gestion ne soient pas encore précisées, nous sommes déjà en mesure d'établir certains résultats en regard des cibles du Plan stratégique du Ministère 1999-2002.

2.2 Contribuer à l'accroissement des investissements des entreprises québécoises et étrangères et au développement de l'entrepreneurship stratégique

Le champ d'intervention

L'augmentation des investissements a un impact direct sur la compétitivité de l'économie, la création d'emplois et le niveau de vie de la population. La création de nouvelles entreprises dans des secteurs stratégiques est un puissant levier pour favoriser le renouvellement du tissu industriel du Québec et accélérer sa transition vers la nouvelle économie. Conformément à la volonté gouvernementale exprimée dans la politique de soutien au développement local et régional, le MIC s'oriente vers une intervention spécialisée où la réflexion et l'action seront davantage stratégiques.

Par ailleurs, force est de constater que bon nombre d'emplois pourraient être maintenus si les signes avant-coureurs du déclin de certaines entreprises ou

de leurs intentions d'investir à l'extérieur étaient connus des acteurs économiques. Par ses actions, le MIC vise à maintenir ces entreprises ainsi qu'à créer des entreprises ou en augmenter le nombre dans des secteurs d'activité qui requièrent une main-d'œuvre qualifiée, qui offrent des emplois bien rémunérés et qui contribuent à renforcer le tissu industriel du Québec.

Les activités et les résultats

• *Les stratégies sectorielles ministérielles*

L'amélioration de la performance des investissements au Québec est appuyée par le développement de stratégies sectorielles ministérielles. En développant ces stratégies, le MIC met à profit les connaissances et les expertises du Ministère ainsi que celles des acteurs des secteurs intéressés. Ces documents d'orientation ministérielle ou gouvernementale tracent le portrait du secteur, déterminent ses forces et faiblesses, établissent les tendances et les perspectives de développement de l'industrie de même qu'ils soumettent un plan d'action. Au cours de l'année 1999-2000, quatre stratégies ministérielles ont été élaborées, soit celles des technologies de l'information et des communications, de l'aluminium semi-ouvré, de l'aéronautique et du biopharmaceutique. Des stratégies relatives aux vêtements, à l'environnement, à l'aérospatiale, à la plasturgie, entre autres, sont en voie d'élaboration.

• *Le soutien technique*

Considérant son expertise sectorielle, le Ministère est appelé à soutenir des projets d'investissement de même que diverses activités de prospection et d'accueil d'investissements de plusieurs partenaires parmi lesquels on compte, entre autres, Investissement-Québec, la Société générale de financement et la Caisse de dépôt et placement. Grâce à son expertise sectorielle, le Ministère a produit plus de 250 avis externes en 1999-2000. De plus, le MIC assume la coordination gouvernementale de l'analyse des dossiers d'investissements étrangers importants transmis par Industrie Canada conformément à la *Loi sur l'investissement au Canada*. À cet égard, le Ministère a traité une vingtaine de dossiers en 1999-2000.

L'expertise du MIC a également servi de façon importante dans le cas de l'usine de Boisbriand. En effet, le Ministère a produit un document pour soutenir la position du Québec et proposant la réalisation d'une étude sur les répercussions d'une éventuelle fermeture. Cette étude a fait ressortir les effets négatifs d'une fermeture non seulement sur les emplois au Québec mais aussi sur les autres régions canadiennes.

- **Le soutien à la gestion**

Soucieux d'aider les entreprises québécoises à améliorer leur gestion, le Ministère offre notamment aux entrepreneurs de la nouvelle économie la possibilité d'acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques en gestion. Le MIC répond aux diverses préoccupations de gestion des nouvelles entreprises par le développement de matériel pédagogique servant à la diffusion d'activités de formation ou par le développement d'outils de gestion.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le MIC a travaillé à mettre au point plusieurs outils. Parmi ces outils, on compte, entre autres, un guide sur la propriété intellectuelle, le logiciel REFLEX, les vidéos *Management Passion* et *Les entreprises au tournant du siècle : inquiétudes, opportunités et nouvelles pratiques*, un guide sur le commerce électronique en cours de réalisation, les guides *Comment vendre aux grandes chaînes*, *Comment négocier en Europe*, *Le marketing international des services dans les pays en développement* et *Le marketing international des services dans les pays développés*, le répertoire *Polygone*, sept guides de gestion pour un programme de formation offert aux dirigeants d'entreprises d'économie sociale et quatre guides de gestion pour la mise sur pied de clubs de travailleurs autonomes.

En ce qui a trait à la formation et à la sensibilisation, qui constituent également une préoccupation importante pour le MIC, le Ministère a organisé ou a participé à l'organisation de plus de 310 sessions, ateliers et séances dans les diverses régions du Québec. Des activités de formation ont été réalisées conjointement avec les 17 clubs de dirigeants de jeunes entreprises, les deux groupes de dirigeants d'économie sociale, l'Institut de commerce électronique (ICE) et le Conseil de la coopération du Québec (CCQ). Elles traitaient des cinq fonctions de base en gestion d'entreprises. Les tournées régionales « Commerce électronique », « Prêt pour un prêt » sur des démarches de financement pour les femmes entrepreneures, « Bien s'outiller pour réussir » s'adressant aux travailleurs autonomes ont aussi été organisées. Ces activités ont intéressé plus de 4 920 participants.

Grâce au travail soutenu du Ministère en matière de gestion, les outils qu'il a développés sont reconnus et largement diffusés. À ce jour, 23 777 guides de gestion ont été vendus. Les guides de gestion *L'art de négocier*, *La qualité des services à la clientèle*, *Le marketing* et *La publicité et la promotion* ont reçu la mention « best-seller » lors du 17^e Colloque annuel de la Fondation de l'entrepreneurship. Quelque 2 300 outils visant à atteindre la qualité et 681 vidéos ont été vendus et plus de 1 650 outils de gestion ont été distribués.

- **L'expansion et la rétention des entreprises**

Au cours du dernier exercice financier, le MIC a travaillé, de concert avec divers partenaires, à l'implantation d'un mécanisme de rétention et d'expansion des entreprises. Cette initiative, annoncée par le premier ministre Lucien Bouchard lors du discours d'ouverture de la session du printemps 1999, demandait au MIC de « créer une vigie pour détecter les signes avant-coureurs de fermeture d'entreprises et un groupe tactique d'intervention hâtive pour intervenir avant que l'irréparable ne se produise ». Ce nouvel outil stratégique vise, entre autres, à favoriser le maintien et la création d'emplois au Québec.

Pour ce faire, le MIC a mis en place dès le début un Groupe d'intervention et projets spéciaux. De plus, le Ministère conçoit actuellement un système de suivi pour les entreprises stratégiques.

Actuellement, le MIC dirige trois projets-pilotes dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Centre-du-Québec et de Montréal. Au cours des prochains mois, et sur la base de ces projets-pilotes, le Ministère prévoit implanter cette démarche à l'ensemble des régions du Québec.

Récemment, le MIC a formé un réseau national d'intervenants, appelé le Club des répondants nationaux pour la rétention et l'expansion des entreprises. Ce réseau, composé jusqu'à maintenant de 14 organismes, vise principalement à nous permettre de mobiliser rapidement les partenaires intéressés par un dossier afin d'agir rapidement et efficacement.

Par le biais de cette démarche, le Ministère est intervenu dans plus d'une quarantaine de cas d'entreprises. Le MIC participe aussi à trois groupes de travail conjoints avec d'autres ministères, ce qui lui a permis de suivre des dossiers stratégiques pour l'économie québécoise et de faire un rapport régulier au Comité ministériel de l'emploi et du développement économique.

- **Le soutien financier**

Le soutien financier du MIC à l'intérieur de l'axe « accroissement des investissements et développement de l'entrepreneurship » se réalise de trois façons : par le *Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels* (PACPI), qui a permis d'appuyer 26 entreprises à réaliser des études de faisabilité technico-économique visant l'implantation ou l'expansion ; par le volet Rétention du programme IMPACT-PME ; et par la participation du MIC à plusieurs projets par le biais du Fonds de partenariat, dont la réalisation de BioContact 99 à Québec qui consiste en une rencontre de maillage de tout le milieu de la biotechnologie. Plus de

800 personnes venues d'Europe, des Amériques et même d'Asie se sont inscrites à cette activité.

2.3 Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs

Le champ d'intervention

La forte concurrence étrangère sur le marché québécois, la faible participation des PME aux exportations québécoises, l'accentuation de l'importance du secteur tertiaire, l'impact significatif de l'économie du savoir sur l'exportation et les profondes modifications structurelles marquant l'évolution des réseaux de distribution nationaux et internationaux orientent les actions du MIC en ce qui concerne son appui au développement des marchés.

Dans un contexte d'interdépendance toujours croissante des marchés, conséquence d'une mondialisation de plus en plus poussée, le Ministère a choisi de placer les marchés les plus prometteurs et les plus dynamiques au cœur de sa stratégie de développement des marchés intérieurs et extérieurs. Les actions du MIC visent ainsi à promouvoir et à accélérer la libéralisation et la diversification des marchés de même qu'à ouvrir les marchés hors Québec à un nombre croissant d'entreprises. Elles comprennent, entre autres, la diffusion d'information stratégique, le développement de compétences en exportation et l'accompagnement des entreprises sur les marchés.

Les activités et les résultats

Les entreprises exportatrices du Québec accroissent leurs exportations dans toutes les régions du monde depuis dix ans. Le Ministère est donc amené à agir aux quatre coins de la planète. Toutefois, les marchés ne sont pas tous également porteurs pour les exportateurs québécois, ce qui oblige le MIC à cibler ses interventions, d'abord en fonction de l'offre québécoise, mais aussi en rapport avec la demande étrangère.

• *Le soutien technique*

Durant l'exercice financier 1999-2000, le MIC a répondu, d'une part, à quelque 1 000 demandes d'information sur les marchés extérieurs, provenant de conseillers, d'agents de développement économique régional et d'entreprises du Québec. D'autre part, le Ministère accompagne les entreprises par des actions portant sur la démarche globale d'exportation, en fournissant des diagnostics et en donnant des conseils sur le financement de projet, la planification et les stratégies d'exportation. De plus, le MIC a donné de nombreux séminaires d'information sur les pays importateurs et sur le développement des marchés, des cours de formation sur le commerce international, et il a réalisé une tournée régionale en partenariat avec

l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec. Plus de 500 personnes ont participé à ces dernières activités. Le Ministère a aussi lancé le projet-pilote « Destination États-Unis » en collaboration avec les commissaires à l'exportation.

Il n'y a pas que les entreprises qui bénéficient des actions du Ministère. Le public aussi en profite. À cet égard, le MIC a contribué à améliorer les connaissances du public sur l'importance et les enjeux du commerce extérieur en rendant publiques, notamment par le biais de son site Web, des analyses et études sur l'évolution du commerce extérieur québécois de même que sur les répercussions du commerce extérieur sur l'emploi et la valeur ajoutée. Il a également amorcé un examen de l'évolution de certaines industries québécoises depuis l'application de l'Accord de libre-échange en publiant une étude sur l'industrie de l'habillement.

Toujours dans le but de mieux informer ses clientes, le Ministère s'est abonné à diverses banques de données et il a également développé au Québec un Euro Info Centre grâce à une entente de partenariat avec le Groupement des Euro Info Centres de Wallonie, en Belgique. Le Ministère fait donc partie d'un réseau de plus de 250 Euro Info Centres répartis dans 37 pays, surtout situés en Europe. L'Euro Info Centre a permis de traiter 22 demandes d'information commerciale d'entreprises québécoises et belges, 13 demandes de veille commerciale et normative et la réalisation de 12 études de marché.

Sur le plan sectoriel, le MIC a participé à l'organisation de plusieurs activités de promotion et de développement de marchés et il a organisé le Forum 55 de l'American Helicopter Society, l'Exposition nord-américaine de fourrure et mode de Montréal, le Salon mode Homme, l'Expo-Prestige de la Corporation des bijoutiers, la Griffes d'Or, la Fondation de la mode de Montréal, le Salon national des articles de sport, l'Expo-rencontre Contech, le Contact-Export, le Salon Americana, le Phénix de l'environnement et l'événement Naturellement USA.

De plus, le Ministère a collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'instauration et au développement d'un processus favorisant l'exportation de divers produits pharmaceutiques et médicaux québécois vers le Brésil lors de collaborations institutionnelles entre le MSSS et des organismes associatifs brésiliens. Il a également participé à l'organisation du deuxième concours du Prix PerformAS visant à souligner les efforts d'une entreprise du secteur de la chimie pour innover et développer ses marchés et, finalement, il a accordé son soutien technique à l'organisation du Gala des Octas qui rend compte des performances de certaines entreprises du domaine de l'industrie de l'environnement.

Parmi les événements importants, mentionnons le Salon Le Nouveau Monde des Affaires et le troisième Gala de l'exportation. Plus de 20 000 gens d'affaires ont visité le Salon Le Nouveau Monde des Affaires où 32 nouvelles entreprises exportatrices exposaient leurs produits dans le stand aménagé par le MIC. Seize entreprises ont été honorées lors du Gala de l'exportation.

- ***Le marché de l'Amérique du Nord***

Aux États-Unis et au Canada, le Ministère a été fort actif au cours du dernier exercice. En effet, le MIC a réalisé 35 activités de promotion des exportations sous forme de missions ou d'expositions auxquelles 218 entreprises ont participé. Les délégués commerciaux en poste dans le réseau économique du Québec à Toronto, Boston, New York, Chicago, Atlanta, Los Angeles et Vancouver ont aidé les démarches individuelles de développement de marché de quelque 900 entreprises québécoises. Ils ont également visité et évalué 100 expositions, ce qui leur a permis de mieux orienter les nouveaux exportateurs.

Plus spécifiquement au Canada, 41 entreprises ont pu profiter du programme Accès-Canada, qui vise à traiter avec célérité les demandes d'aide par les bureaux du Québec à Toronto et Vancouver. Trente d'entre elles en étaient à leur première expérience d'affaires à l'extérieur du Québec.

Sur le plan des retombées économiques, les activités en Amérique du Nord ont engendré des ventes réelles de 8,5 millions de dollars et des ventes potentielles de 124,8 millions de dollars. Par ailleurs, les participants aux activités du MIC ont conclu 22 accords industriels pour des retombées totales de 10,4 millions de dollars. En outre, l'action du Ministère a permis de recruter 273 intermédiaires à la commercialisation.

- ***Le marché de l'Europe de l'Ouest***

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, l'activité du Ministère en Europe s'est traduite par 22 missions commerciales dont 9 en France et 5 en Allemagne. Trois d'entre elles ont été dirigées par le vice-premier ministre ou le ministre délégué. De mars à juin 1999, le MIC a également collaboré à l'organisation du Printemps du Québec à Paris auquel étaient présentes 72 entreprises du Québec. Au total, quelque 249 représentants d'entreprises ont participé aux diverses missions commerciales en Europe de l'Ouest au cours desquelles 180 intermédiaires de vente ont été recrutés, des ententes de ventes potentielles ont été convenues pour 109,6 millions de dollars, 65 accords ont été signés pour une valeur de 26,8 millions de dollars et 60 soumissions ont totalisé 38,7 millions de dollars.

Par ailleurs, le MIC a accueilli douze délégations de représentants économiques européens. Les événements internationaux MIM, Alliances et BioContact, qui se sont déroulés au Québec, ont permis d'accueillir des représentants européens et d'organiser des programmes individuels de rencontres. Enfin, dans le cadre des divers programmes d'accords industriels du MIC avec la Catalogne, l'Italie, la Bavière et la Wallonie, quatre missions individuelles ont eu lieu et 30 partenariats industriels réalisés en vertu du programme ACTIM-QUÉBEC ont permis de créer près de 150 emplois et de favoriser des investissements de plus de 18 millions de dollars au Québec.

- ***Le marché latino-américain***

En Amérique latine et aux Antilles, 16 missions ont eu lieu, à l'exclusion de la Décennie québécoise des Amériques et de Mission Québec au Mexique. Quelque 235 entreprises ont participé aux activités sur ce territoire. Elles ont réalisé des ventes de 19,4 millions de dollars et ont enregistré des ventes potentielles de 155,8 millions de dollars réparties sur les 12 prochains mois, basées sur le travail des 191 intermédiaires de vente recrutés. De plus, les participants ont signé 31 accords qui totalisent près de 150,3 millions de dollars et ils ont présenté des soumissions en réponse à 139 appels d'offres représentant une valeur totale de 537 millions de dollars.

- ***Le marché asiatique et océanique***

En ce qui a trait au marché asiatique et océanique, 11 missions commerciales ont été organisées, soit trois séjours en Australie, six en Chine, deux au Japon, deux en Asie du Sud-Est et une en Corée et Taiwan. Quelque 114 représentants d'entreprises ont participé aux diverses missions commerciales, dont 41 avec Team Canada au Japon. Au cours de ces activités, 49 intermédiaires de vente ont été recrutés, 27 accords ont été signés pour une valeur de 228,7 millions de dollars et 56 soumissions ont totalisé 12,1 millions de dollars. Des ventes de 157,6 millions de dollars ont été réalisées, alors que la somme des ventes potentielles pourrait atteindre 307,1 millions de dollars.

- ***Le marché de l'Europe centrale, de l'Afrique et du Moyen-Orient***

Au cours du dernier exercice, le MIC a réalisé 15 missions commerciales vers les territoires d'Europe centrale, d'Afrique et du Moyen-Orient auxquelles ont participé 177 entreprises. Le vice-premier ministre, accompagné pour l'occasion des représentants de 26 entreprises, a dirigé pour la première fois une mission dans les Émirats Arabes

Unis, en Égypte, en Israël et dans les Territoires palestiniens. Cette mission a permis d'établir de nouvelles occasions d'affaires et de coopération, notamment dans les secteurs des technologies de l'information, de l'ingénierie, de l'aéronautique, de l'environnement et de la construction. Les activités à l'intérieur de ce territoire se sont soldées par la signature de 30 accords qui ont permis de générer les retombées économiques suivantes: 66 accords représentant une valeur de 95,5 millions de dollars et la préparation de 113 soumissions pour une valeur de 68,3 millions de dollars.

Par ailleurs, le Ministère a accueilli 17 missions d'acheteurs et il s'est aussi associé à la réalisation de la première édition de la rencontre du Marché Africain de Montréal qui, en septembre 1999, a attiré à Montréal plus de cent dirigeants d'entreprises africains venus rencontrer des homologues québécois.

• *La Décennie québécoise des Amériques (Amérique latine et États-Unis)*

L'exercice financier 1999-2000 a vu le début de la Décennie québécoise des Amériques (DQA) instituée à la suite d'une série de consultations avec les principaux partenaires du Ministère, des partenariats divers auxquels ont participé, entre autres, des associations sectorielles. Une quinzaine de secteurs industriels ont fait l'objet d'activités qui se sont déroulées dans une dizaine de pays, dont les États-Unis.

Les activités appuyées dans le contexte de la DQA ont entraîné des engagements financiers de plus de trois millions de dollars à l'intérieur de 38 projets. Quelque 403 participants ont bénéficié du soutien du programme. De ce nombre, 132 ont réalisé une première visite sur le marché latino-américain.

• *Québec en vitrine*

Sur le plan des marchés locaux, soit ceux du commerce de détail, le MIC a adopté une nouvelle stratégie qui vise, notamment, à améliorer l'efficacité et la productivité des entreprises commerciales, à permettre le développement de nouveaux concepts commerciaux, à favoriser l'utilisation des technologies de pointe par les entreprises commerciales, à maintenir un environnement compétitif et à augmenter l'offre de produits québécois par les entreprises commerciales. *Québec en vitrine* constitue un élément important de cette stratégie.

La deuxième édition de cet événement d'envergure, tenu du 22 septembre au 11 octobre 1999, unique en son genre en Amérique du Nord, a réuni les principaux acteurs du secteur commercial au

Québec. Près de 10 000 points de vente répartis dans toutes les régions du Québec y ont participé. Ce nombre représente une augmentation de 8 000 par rapport à 1998.

De nombreux documents tels que des imprimés publicitaires, des circulaires, des commères de tablettes et des annonces télévisées ont permis d'attirer l'attention des consommateurs sur la qualité et la variété des produits québécois. Cet événement a obtenu un taux de notoriété de 33 %, alors qu'il n'était que de 14 % lors de sa première édition en 1998.

• *Le soutien financier*

En matière d'aide financière, le MIC a appuyé le financement de projets d'envergure à l'étranger. Il a ainsi investi 984 250 \$ dans 26 projets spéciaux par le biais du programme IMPACT-PME et 901 750 \$ dans six dossiers par le programme *Soutien au financement des projets d'immobilisations à l'étranger* (SAFPIE). Les 15 Services régionaux ou sectoriels de promotion des exportations ont continué à recevoir l'aide financière du MIC. Ce dernier a de plus versé 10,5 millions de dollars pour soutenir 1 280 projets par le biais du volet Développement des marchés d'exportation du programme IMPACT-PME.

Sur le plan commercial, le MIC a continué à soutenir techniquement et financièrement le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), le Conseil national de la franchise et du partenariat (CNFP), le Regroupement des centres-villes et des artères commerciales ainsi que les trois centres de veille sur les marchés publics, Info-Opportunités à Montréal, Antenne à Hull et Stratégie Contact à Québec.

Le *Programme de soutien aux vitrines technologiques* (PSVT) visant à démontrer le potentiel commercial de nouveaux produits et procédés s'est poursuivi avec une aide de 2,6 millions de dollars pour la réalisation de dix projets évalués à 12,1 millions de dollars. Les emplois et les ventes découlant de ces projets sont évalués, sur une période de cinq ans, à 540 personnes et à plus de 100 millions de dollars.

Les résultats des cibles du Plan stratégique du Ministère 1999-2002

L'opération 2 000 en l'an 2000 et 500 entreprises exportatrices en diversification de marchés a été confiée au MIC qui a alors mobilisé l'ensemble de ses partenaires économiques pour atteindre les cibles. La stratégie a donné des résultats, puisque les objectifs fixés ont été atteints un an plus tôt que prévu.

Cible : augmenter le nombre de nouvelles entreprises exportatrices — Cible gouvernementale de 2 000 au 31 décembre 2000

| Région | Nombre | Région | Nombre |
|-------------------------|--------------|-------------------------------|--------|
| Bas-Saint-Laurent | 41 | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 18 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 61 | Chaudière-Appalaches | 165 |
| Québec | 127 | Laval | 102 |
| Mauricie | 55 | Lanaudière | 80 |
| Estrie | 115 | Laurentides | 121 |
| Montréal | 595 | Montérégie | 471 |
| Outaouais | 23 | Centre-du-Québec | 103 |
| Abitibi-Témiscamingue | 28 | Côte-Nord | 11 |
| Total | 2 116 | | |

Cible : augmenter le nombre d'entreprises ayant diversifié leurs marchés — Cible gouvernementale de 500 au 31 décembre 2000

| Région | Nombre | Région | Nombre |
|-------------------------|------------|-------------------------------|--------|
| Bas-Saint-Laurent | 14 | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 4 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 10 | Chaudière-Appalaches | 37 |
| Québec | 47 | Laval | 20 |
| Mauricie | 12 | Lanaudière | 15 |
| Estrie | 33 | Laurentides | 36 |
| Montréal | 153 | Montérégie | 104 |
| Outaouais | 10 | Centre-du-Québec | 26 |
| Abitibi-Témiscamingue | 21 | Côte-Nord | 3 |
| Total | 545 | | |

2.4 Favoriser et soutenir la concertation et le partenariat gouvernemental et privé

Le champ d'intervention

Il est maintenant reconnu dans la plupart des pays de l'OCDE que la compétitivité ne dépend pas seulement de l'efficacité des entreprises. Elle est aussi largement tributaire de la qualité des alliances stratégiques, des interactions que les entreprises établissent entre elles ainsi que du degré de synergie qu'elles développent avec les instituts de recherche, les centres de formation, les universités et le secteur public.

Conscient qu'il faut aussi agir pour améliorer l'environnement d'affaires des entreprises, le MIC utilise de plus en plus la concertation pour atteindre ses objectifs d'amélioration des facteurs externes de compétitivité des entreprises. Il s'appuie sur le « faire ensemble » afin d'augmenter la synergie et de faire bénéficier la clientèle de l'expertise et des ressources du milieu.

Les activités et les résultats

Le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce a créé le Conseil des partenaires qui se veut un lieu permanent d'échanges et de consultations sur les orientations du MIC avec des acteurs importants ayant un point de vue éclairé sur l'économie et agissant dans les secteurs économiques sous la responsabilité du MIC. L'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec, la Chambre de commerce du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec et le Groupement des chefs d'entreprise du Québec sont membres du Conseil, lequel est présidé par le ministre délégué. Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à deux reprises.

Le MIC participe à de nombreuses ententes de collaboration avec, entre autres, l'Association des banquiers canadiens, le Bureau d'assurance du Canada, l'Ordre des comptables agréés, le Groupement des chefs d'entreprises québécois, le ministère de l'Éducation, le CNRC, la Fondation de l'entrepreneurship, l'Institut d'ingénierie simultanée, l'Ordre des administrateurs agréés, l'Association des MBA du Québec, les Conseils régionaux de développement (CRD), le Conseil du patronat, Développement économique Canada (DEC) et Investissement-Québec.

Le MIC participe à de nombreux travaux avec ses partenaires gouvernementaux. Avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère des Relations internationales (MRI) il collabore aux travaux du comité sur l'hydrogène (Québec et Euro-Hydro Hydrogène) et aux travaux du sous-comité interministériel sur la géomatique piloté par le MRN. Avec le ministère du Travail, le MIC a participé à la rédaction du rapport sur l'application de la *Loi modifiant la Loi sur les décrets de conventions collectives* et aux travaux visant à abroger les décrets dans le secteur de l'habillement. Le Ministère collabore également aux travaux du comité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour revoir les règles encadrant les pratiques commerciales des entreprises pharmaceutiques qui font l'objet d'un remboursement de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

De plus, le MIC travaille étroitement avec les diverses associations sectorielles industrielles à de nombreux projets tels que la mise sur pied du Comité de développement de l'industrie de l'environnement réunissant les principaux acteurs du secteur, la poursuite des activités de la Table de concertation de l'industrie électrique, de la Table de concertation de l'industrie métallurgique et de la Table de l'industrie de la pétrochimie et du raffinage, avec l'Association pour le développement de

l'industrie chimique à l'organisation de son second forum annuel, avec PharmaVision Inc. «table de concertation de l'industrie pharmaceutique» et avec l'Association québécoise des biotechnologies, à des soupers-rencontres «club Télécom», «Club aérospatial» et «Industrie du transport terrestre». Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le MIC collabore à l'organisation du Prix Hommage pour récompenser les meilleurs développements et les meilleures réalisations en technologies de l'information dans les secteurs public et parapublic.

En plus de participer aux travaux des 20 tables sectorielles régionales portant, entre autres, sur l'entrepreneuship féminin, la formation professionnelle et technique, la main-d'œuvre qualifiée, le caoutchouc et le plastique, la mode, les produits de la forêt, l'agroalimentaire, l'habitat, la construction et le textile, le MIC, par le biais de ses bureaux régionaux, participe à plus de 200 tables et comités divers. Il soutient 145 activités de réseautage parmi lesquelles on compte les réseaux-express, les réseaux-exportation, les réseaux-alpha, les clubs de dirigeants de jeunes entreprises, les clubs de travailleurs autonomes, le Groupe d'action pour le développement technologique de l'Estrie ainsi que les réseaux OPTI de la région de Montréal.

Le MIC a aussi contribué à la mise sur pied des réseaux d'entreprises à l'exportation Québec Animation et CT Innovation Alliance. Québec Animation regroupe 20 entreprises québécoises de classe mondiale spécialisées en animation 2D et 3D. Quant à CT Innovation Alliance, il comprend 15 compagnies de téléphonie informatisée du Québec. Ces deux réseaux d'entreprises privées ont pour mandat d'aider leurs membres à accroître leur part du marché mondial. Les retombées de leurs activités aux États-Unis sont estimées à 52 millions de dollars pour l'année 2000.

Soutenu par le MIC, le colloque Alliances '99, qui porte sur la recherche de partenariats entre entreprises dans le secteur du logiciel, a acquis une portée européenne. En effet, les diverses représentations du Québec à l'étranger, en collaboration avec le Centre de promotion du logiciel québécois (CPLQ), ont permis d'identifier sur chacun de leur territoire des partenaires potentiels susceptibles de nouer des alliances avec le CPLQ. Un processus similaire a également été mis en place avec les organisateurs du colloque BioContact et la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM) afin d'accueillir des représentants de plusieurs pays européens.

Le MIC a également coordonné, en décembre 1999, la tenue à Montréal d'un séminaire sur la gestion aéroportuaire, aux bureaux de l'Organisa-

tion de l'aviation civile internationale (OACI). Ce séminaire réunissait 39 dirigeants d'aéroports de Chine ainsi qu'une quinzaine de conférenciers provenant du Canada, des États-Unis, de la Malaisie, de la Suisse, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne. Quelque 13 entreprises québécoises du domaine de l'aéronautique ont aussi été étroitement associées à la réalisation de cet événement d'envergure qui a connu beaucoup de succès, notamment grâce à un partenariat efficace avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Association internationale des aéroports à Genève, la Fondation Asie-Pacifique ainsi que par les commandites du ministère des Relations internationales et du ministère de la Métropole.

• *La politique commerciale*

Au cours du dernier exercice financier, le MIC a coordonné le travail de préparation et le suivi des positions du Québec lors de la négociation des accords de commerce. Il a concentré son action sur la préparation de ce qui devait être le lancement à Seattle de la Ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur le suivi des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques. Il s'est également préparé aux répercussions de l'Accord Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre et à poursuivre les négociations du chapitre sur l'investissement de l'Accord sur le commerce intérieur.

En matière de différends, le Ministère a défendu les intérêts du Québec dans plusieurs litiges commerciaux, notamment les litiges à l'OMC portant sur les exportations de produits laitiers, le litige relatif à l'interdit français d'importation de l'amiante, les litiges sur les subventions à l'égard des exportations d'avions régionaux, sur la loi canadienne sur les brevets pharmaceutiques et sur le Pacte de l'auto. Devant les autorités américaines, le MIC est intervenu dans les litiges sur les exportations de porc vivant et de magnésium ainsi que dans les litiges sur la reclassification des produits de bois couverts par l'Accord Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre. Le Ministère a aussi entrepris des consultations sur le régime de distribution de la bière au Nouveau-Brunswick, en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Enfin, le MIC s'est assuré que ses propres programmes ainsi que ceux des autres ministères soient conformes aux divers accords.

En ce qui a trait aux négociations, le MIC a réactivé le Comité technique interministériel (CTI), mécanisme gouvernemental d'information et de consultations ayant pour but de soutenir la préparation des positions du Québec sur les grandes négocia-

tions commerciales. Le travail du comité a amené l'adoption par le Conseil des ministres d'orientations et de positions sur une quinzaine de sujets de négociations possibles.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Ministère a dû fournir une vingtaine d'avis de conformité aux accords internationaux sur des sujets aussi variés que les restrictions aux exportations massives d'eau et l'octroi d'aide financière à des projets d'investissements. Ces avis visaient à s'assurer que les mesures mises en place par le gouvernement n'ouvrent pas la porte à des litiges commerciaux longs et coûteux.

- *L'environnement*

Le MIC a également participé au suivi des questions environnementales qui touchent les secteurs industriel et commercial, notamment en matière de développement durable, d'évaluation environnementale stratégique et de diversité biologique, dont le Protocole sur la biosécurité. Il a aussi été responsable du suivi des activités du Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec et a participé activement aux travaux des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec et sur les questions relatives à l'exportation de l'eau en vrac.

En matière de changements climatiques, le Ministère a représenté le gouvernement du Québec à la Table fédérale de l'industrie et il a coordonné le Groupe de travail québécois de l'industrie qui présente la problématique des principaux secteurs industriels émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et les technologies permettant des réductions des émissions de GES. Le Ministère collabore également à d'autres groupes de travail d'une grande importance pour l'industrie, notamment au groupe de travail sur les instruments, à celui sur l'analyse et la modélisation, à ceux sur l'intégration des travaux québécois et à la rédaction du plan d'action québécois pour l'an 2000. Le Ministère a aussi adhéré à ÉCOGESTE, le programme d'enregistrement volontaire des mesures et actions de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec.

Partie 3

La gestion du Ministère

3.1 La politique de gestion du Ministère

Au cours du dernier exercice, le Ministère a mis en place une politique de gestion renouvelée afin de permettre une mobilisation accrue de ses cadres et de son personnel autour des valeurs stratégiques suivantes que sont l'expertise, le leadership et le travail en réseau.

Cette philosophie de gestion vise à responsabiliser davantage les gestionnaires. Cela s'est traduit, entre autres, par l'adoption et la mise en place de nouveaux plans de délégation des pouvoirs en gestion des ressources humaines et financières.

Le Ministère s'est aussi doté de moyens pour concrétiser chaque jour ses valeurs fondamentales en gestion des personnes. L'ensemble des membres du personnel cadre a donc été invité, lors d'une réunion générale en février 2000, à repenser le rôle et les responsabilités de chacun en fonction du contexte actuel et de l'avenir. Le résultat de ces travaux s'est traduit notamment par l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action annuel centré sur les activités de formation en gestion, un plan de communication interne et la réorganisation du travail.

• *Le regroupement de l'effectif du bureau de Montréal*

Dans le but de créer une meilleure synergie au sein du personnel montréalais du ministère de l'Industrie et du Commerce, les 275 employés qui travaillaient au 770, Sherbrooke Ouest et au 380, Saint-Antoine à Montréal ont été regroupés le 22 novembre 1999 à cette dernière adresse, soit au Centre du commerce mondial de Montréal (CCMM). Ce projet entrepris à la demande de la Société immobilière du Québec (SIQ) réduit la superficie de location qui passe de 8 149,9 mètres carrés à 7 729,4 mètres carrés. Ce déménagement a permis au MIC de rafraîchir les locaux du 380, Saint-Antoine et de les rendre plus fonctionnels.

3.2 Les communications internes

L'objectif du Ministère en matière de communications internes consiste à favoriser le sentiment d'appartenance et une meilleure compréhension de la réalité dans laquelle le personnel évolue. Ainsi, la nouvelle politique de communications internes vise entre autres à faire connaître la mission du Ministère, le Plan stratégique et les grands chantiers; à faire de la communication interne l'une des compo-

santes de la gestion; à préparer un environnement favorable aux changements; à favoriser le partage de l'information.

Cette politique est aussi assortie d'une nouvelle image et du slogan institutionnel «MIC, un monde d'affaires».

Le Ministère a aussi poursuivi la production du *MIC Express*, son bulletin hebdomadaire d'information interne. Cet outil est distribué par voie électronique à l'ensemble du personnel du Ministère. De plus, le MIC a continué le développement de son intranet ministériel qui sera entièrement fonctionnel au cours du prochain exercice.

3.3 Les activités de développement des ressources humaines

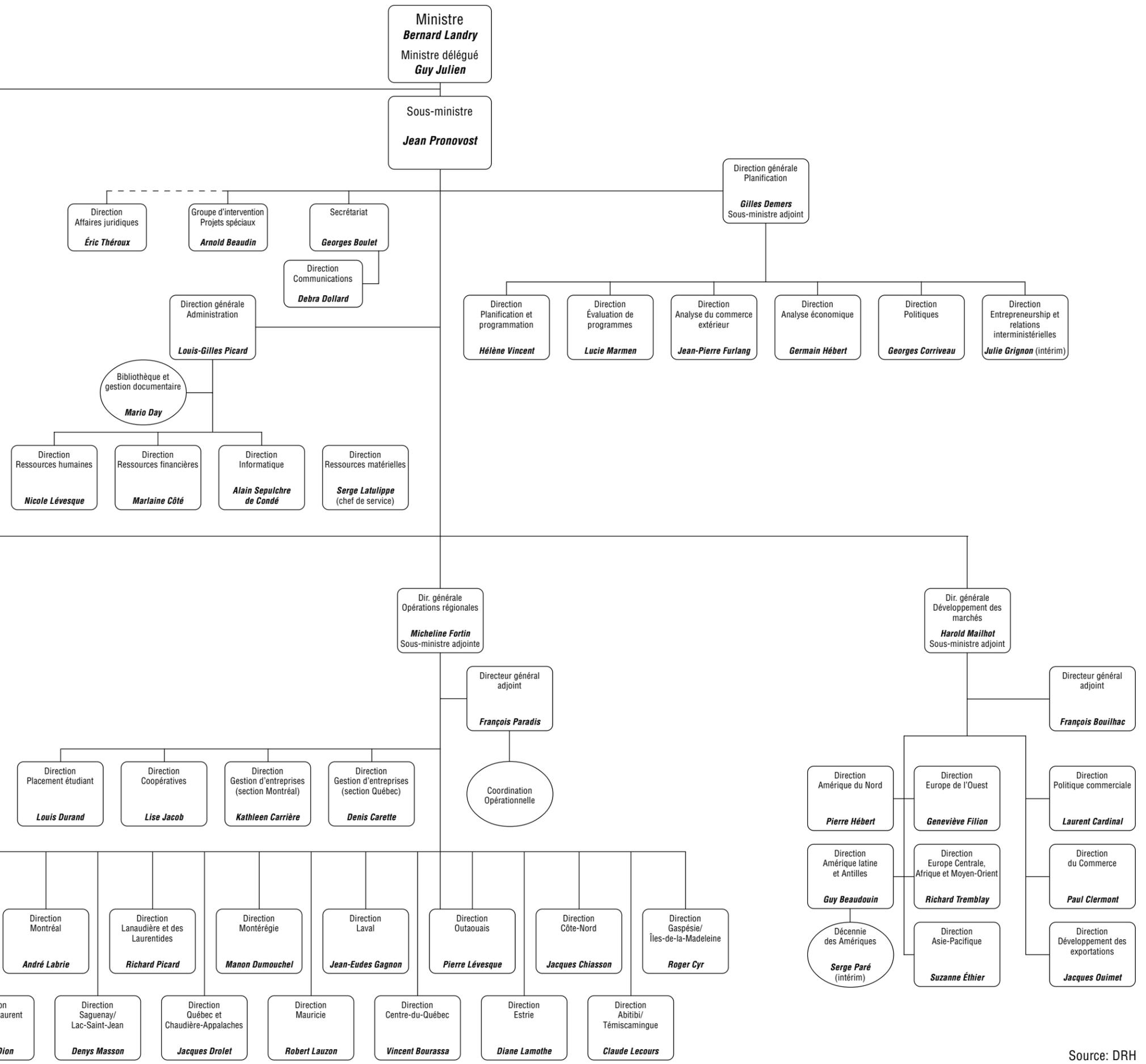
Au cours du dernier exercice, le Ministère s'est doté d'un plan ministériel de développement des ressources humaines 1999-2001. Ce plan met en évidence six objectifs prioritaires de développement en rapport avec les nouveaux défis du Ministère et les valeurs de gestion à promouvoir.

Ces objectifs sont reliés aux thèmes de développement suivants: l'implantation du nouveau cadre de gestion gouvernementale; l'implantation de l'approche de gestion par projets; le développement de l'expertise en fonction des nouvelles priorités du Ministère; le développement des compétences d'expertise et comportementales; la réalisation de programmes continus de formation, notamment en matière de langue et de nouvelles technologies; l'accueil et l'intégration des nouveaux employés.

En application de ce plan de développement des ressources humaines, le Ministère a réalisé un certain nombre d'activités dont les plus significatives sont les suivantes: la définition d'un profil de compétences pour quatre grands groupes d'employés du Ministère; l'élaboration de plans de développement par secteurs pour développer ces compétences; l'élaboration et l'adoption d'une politique d'apprentissage d'une langue étrangère, qui a donné lieu à l'organisation d'un programme interne de formation en anglais et en espagnol auquel participent 95 employés et qui a permis d'autoriser quatre stages en immersion.

On compte aussi parmi les activités de développement des ressources humaines la formation du personnel au regard des nouvelles technologies de l'information de même que l'élaboration d'un pro-

- Parc technologique du Québec métropolitain (PTQM)
- Société d'investissement Jeunesse (SIJ)
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB)
- Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQ)
- Société Innovatech du sud du Québec (SISQ)
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA)
- Société Innovatech Régions ressources (SIRR)



gramme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés qui s'adressera plus particulièrement aux sortants universitaires qui joindront les rangs du Ministère au cours des prochains mois. Le MIC leur offrira de 8 à 12 jours de formation, en plus d'un accompagnement personnalisé.

Les activités de formation du personnel ont totalisé 2 500 jours-personne, soit une moyenne de 3,5 jours par employé. Près de 15 % des jours de formation ont porté sur l'adaptation du personnel aux nouvelles technologies, 15 % sur les communications, particulièrement la formation aux langues étrangères, et 45 % sur le développement des compétences professionnelles et techniques. Le budget total consenti au développement des ressources humaines a été de 400 000 \$.

Le Ministère a également offert un service d'information aux employés visés par les mesures de gestion favorisant la retraite et a soutenu ces personnes dans leur réflexion. Ainsi, 48 demandes de départ à la retraite ont été acceptées en cours d'exercice.

Enfin, le Ministère a offert à ses employés un service de consultation individuelle. Plusieurs personnes ont fait appel au Programme d'aide aux employés au cours de l'année.

Partie 4

Les relations avec les clientèles du Ministère

4.1 Le déploiement des actions du MIC

4.1.1 En région

Pour atteindre les objectifs de son Plan stratégique, le MIC s'appuie sur l'expertise de ses équipes de professionnels en développement économique en poste dans les 17 bureaux répartis dans toutes les régions du Québec. Ces bureaux ont le mandat d'aider les entrepreneurs et les entreprises des régions qu'ils desservent à augmenter leur capacité de développer leurs marchés, notamment par l'exportation, et à accroître les investissements. Les bureaux agissent alors comme catalyseurs des forces régionales en aidant les régions à établir des avenues de développement tout en appuyant leur démarche de planification et en les aidant à atteindre leurs objectifs d'expansion économique.

Pour soutenir les bureaux régionaux, d'autres professionnels en développement économique agissent au sein du Ministère. Ils regroupent une trentaine de conseillers en gestion d'entreprises, 80 conseillers en commerce, commerce extérieur et affaires internationales, et autant de conseillers en développement industriel et technologique. Leur expertise est offerte à toutes les entreprises qui composent la clientèle du Ministère. L'annexe 2 du présent rapport annuel donne la liste des adresses du Ministère au Québec.

Le MIC mise également sur diverses formes de partenariat avec les milieux d'affaires et des organismes intermédiaires régionaux ou nationaux. Cette collaboration lui permet d'enrichir et de diversifier les contenus des services que sa propre équipe de professionnels offre aux entreprises.

4.1.2 À l'étranger

En matière d'exportation, le MIC peut compter sur une équipe d'experts en marchés internationaux, en politique commerciale, en commerce international pour favoriser l'accès aux grands réseaux de distribution.

Le réseau économique du Québec est présent dans 30 villes partout dans le monde, ce qui permet au MIC de mettre à la disposition des entreprises plus de 25 000 contacts à l'extérieur du Québec. Les adresses des bureaux du Ministère à l'étranger sont présentées à l'annexe 3.

4.1.3 La métropole

La région de la métropole représente environ la moitié de la production et des emplois du Québec. Un secteur tertiaire moteur particulièrement dynamique, regroupant plus des deux tiers des emplois de savoir élevé, la distingue du reste de la province. Cette masse critique apparaît suffisante pour permettre à la région de la métropole de se positionner sur l'échiquier mondial. Le MIC entend donc adapter ses stratégies industrielles au développement spécifique de cette grande région économique, afin de permettre à Montréal de se hisser au rang des joueurs reconnus dans le « village global ».

Devant ce constat, le MIC a entrepris, au cours de l'exercice 1999-2000, d'élaborer une stratégie de développement de la métropole. L'élaboration de cette stratégie devrait se terminer au cours de l'exercice financier 2000-2001.

Dans le contexte de ces travaux et à la demande du Comité ministériel de la région de Montréal, le MIC participe à la mise sur pied d'un cadre d'aménagement métropolitain. La production d'un premier rapport d'étape dresse un portrait de la situation démographique et de l'évolution spatiale. Il fait aussi état des actions des ministères touchant la région métropolitaine de Montréal et présente les principaux enjeux. Le MIC poursuivra sa participation aux travaux du Comité, notamment en s'assurant d'intégrer le développement économique au cadre d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal.

4.1.4 La capitale

En vertu de la Politique relative à la Capitale nationale, rendue publique le 22 juin 1998 et qui vise le développement, la consolidation et la diversification de l'économie de la région de la Capitale-Nationale, le MIC a travaillé activement à établir la Stratégie de diversification économique de la capitale et à créer le Fonds de diversification de l'économie de la capitale. Cette politique prévoyait que le MIC, comme d'autres ministères, développe un plan des actions qu'il compte entreprendre au cours des prochaines années pour en atteindre les objectifs.

Le Ministère s'est acquitté de ce mandat en déposant, en octobre dernier, un plan d'action réparti sur trois ans. Ce plan en cinq axes prévoit une série d'actions stratégiques pour diversifier l'économie

de la capitale. Parmi ces actions, on compte des contributions au développement des connaissances des secteurs cibles de la diversification économique, la mise en place d'un mécanisme de rétention et d'expansion d'entreprises, la collaboration avec les partenaires de la région pour susciter une réflexion du milieu sur la nécessité de renforcer la complémentarité entre les divers agents de développement économique, le financement des projets de la société Intermag, la mise en place d'un programme d'appui à la Cité de l'Optique, l'application de mesures pour accélérer l'industrialisation de la région et la participation à l'élaboration de stratégies régionales. Les mesures comprises dans le plan d'action totalisent quelque 23 millions de dollars.

4.1.5. La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Pour aider la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à se sortir de la situation économique difficile dans laquelle elle se trouve, le gouvernement du Québec a déposé, en novembre 1999, un plan d'action auquel le MIC a contribué activement. Plusieurs des mesures retenues ont été proposées par le MIC dont, entre autres, la mise sur pied d'une équipe spéciale pour accélérer les projets d'investissement des entreprises en place, l'accélération de nouveaux projets d'investissement, l'augmentation du nombre de conseillers technologiques et commerciaux dans la région, l'investissement de fonds additionnels dans le programme IMPACT-PME et l'adaptation de ses règles pour favoriser l'embauche de personnel spécialisé et la mise sur pied d'un incubateur hors murs. Toutes ces mesures sont en voie d'implantation.

4.2 Les clientèles particulières

4.2.1 Les jeunes et le placement étudiant

L'équipe du Placement étudiant du Québec (PEQ) du MIC a permis à plus de 21 000 jeunes de se trouver un emploi au cours de l'été 1999, ce qui représente une augmentation de 8 % sur l'année précédente.

Cette augmentation témoigne de l'importance accordée par le gouvernement à la préparation de la relève, tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée. C'est ainsi que 82,7 % des étudiantes et étudiants embauchés proviennent des milieux universitaire et collégial, et que 51 % d'entre eux, soit 10 700 étudiants, ont occupé des emplois spécialisés, le plus souvent dans leur domaine d'études.

L'objectif du Placement étudiant du Québec dans le secteur privé est de créer des emplois d'avant-garde. Dans cette perspective, 15 591 emplois dans le secteur privé ont été comblés au cours de l'été

1999. De ce nombre, on compte 5 183 stages spécialisés en entreprise qui ont bénéficié de l'aide financière gouvernementale, ce qui représente une hausse de 685 stages par rapport à l'année précédente.

Pour sa part, la fonction publique a accueilli 5 513 étudiantes, étudiants et stagiaires au cours de l'été 1999, une augmentation de 28 % par rapport à 1998. De ce nombre, 4 258 ont obtenu un emploi d'été. Quelque 25 % de ces derniers, soit 1 048, étaient anglophones, autochtones ou membres d'une communauté culturelle. Avec ce résultat, le MIC peut affirmer avoir atteint l'objectif gouvernemental de mieux refléter la diversité culturelle québécoise. Par ailleurs, 210 autres étudiantes et étudiants ont profité du *Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire* entre le Québec et l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.

Grâce au Placement étudiant du Québec, plus de 21 000 étudiantes et étudiants ont injecté un savoir-faire nouveau dans nos entreprises privées et publiques, ce qui permettra à plusieurs d'entre eux d'être encore mieux préparés aux nombreux défis qui se pointent à l'approche de l'an 2001.

4.2.2 L'entrepreneuriat féminin

Le rapport du groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin déposé en novembre 1997 soulignait les importantes difficultés pour les femmes entrepreneures d'accéder au financement, aux réseaux d'influence et à l'information. Ce rapport proposait, entre autres, que le ministère de l'Industrie et du Commerce appuie, avec le secteur privé, la mise sur pied d'un groupe-conseil sur l'entrepreneuriat féminin constitué d'une vingtaine de membres provenant des milieux mentionnés dans le rapport. À la lumière des recommandations contenues dans ce rapport, le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, M. Guy Julien, annonçait le 1^{er} mars 1999 la constitution du Groupe-conseil sur l'entrepreneuriat féminin.

Afin de pouvoir répondre à chacune des recommandations du rapport, le Groupe-conseil a formé cinq sous-comités de travail sur les sujets suivants : les communications, les finances, les réseaux, la formation et l'information. Le Groupe-conseil déposera son rapport final en mai 2000.

4.2.3 Les coopératives

Le MIC régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des entreprises coopératives en vertu de la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67-2). Au cours de l'exercice 1999-2000, divers documents sur la constitution de coopératives

ou sur la modification de celles déjà en place ont été examinés. Le sommaire de ces opérations corporatives se présente comme suit :

Sommaire des opérations corporatives

| | |
|--|-------|
| Constitutions | 183 |
| Certificats de régularité | 174 |
| Modification de statuts de constitution | 18 |
| Fusion | 1 |
| Dissolutions par liquidation | 11 |
| Rapports annuels soumis pour examen (coopératives déclarantes) | 1 846 |

Quelque 38 % des 183 nouvelles coopératives constituées en cours d'exercice au Québec sont des coopératives de travail et des coopératives de travailleurs actionnaires.

La *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67-2) a été modifiée le 5 juin 1997 afin d'autoriser la constitution de coopératives de solidarité dans lesquelles il est maintenant possible de réunir divers groupes de membres dans une même coopérative. À la suite de ces modifications, on trouve maintenant 83 coopératives de ce type au Québec, dont 47 ont été constituées durant l'exercice financier 1999-2000.

Le Ministère a procédé au rapatriement des données financières et administratives du *Répertoire des coopératives*. Ces données étaient auparavant exploitées par la Direction générale des services informatiques gouvernementaux. Le Ministère a profité de l'occasion pour moderniser l'application informatique, ce qui a permis la mise à jour continue du registre des coopératives ainsi qu'un accès facile aux données.

Au cours du dernier exercice, les coopératives de développement régional (CDR) ont permis le démarrage de 160 nouvelles coopératives, la création de 800 emplois et le maintien de 500 autres emplois. Depuis le début du *Programme d'aide aux coopératives de développement régional* en 1985, les CDR ont appuyé le démarrage de 690 coopératives qui ont créé ou maintenu 9 600 emplois. Plus de 50 % des emplois issus du programme visaient les secteurs primaire, secondaire et tertiaire moteur.

Les subventions versées par le biais de ce programme sont reliées à la performance. Ainsi, 89 % des sommes investies sont versés selon les résultats obtenus au chapitre de l'emploi ou selon les performances de l'autofinancement.

La publication *Taux de survie des entreprises coopératives au Québec*, parue en août 1999, présente les résultats d'une étude comparant la durée de

vie des coopératives avec celle des autres entreprises. Les résultats révèlent que les entreprises coopératives ont un taux de survie deux fois supérieur aux autres entreprises. Cette publication a fait l'objet d'un lancement par le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce. Elle est distribuée aux divers partenaires du MIC et au public.

Le Régime d'investissement coopératif (RIC)

L'objectif du Régime d'investissement coopératif (RIC) est de favoriser la capitalisation des entreprises coopératives. Utile autant en période de démarrage qu'en phase d'expansion, le RIC permet aux coopératives de consolider leur situation financière.

En 1998, ce régime a permis à 10 693 investisseurs, soit 8 336 membres et 2 357 employés de coopératives, d'investir 23,7 millions de dollars dans leur entreprise en souscrivant des parts privilégiées admissibles au RIC. Chaque personne a investi en moyenne 2 222 \$. Des 191 coopératives admissibles qui ont contribué au RIC, 136 sont des coopératives de travail et 55 sont des coopératives de producteurs. Au cours du dernier exercice financier, 44 certificats d'admissibilité et 229 certificats de petite et moyenne taille ont été émis. Depuis le début du Régime en 1985, près de 170 millions de dollars ont été investis dans les coopératives grâce à cet outil financier.

Répartition territoriale de l'utilisation du RIC

| | |
|--------------------|------------------|
| Capitale-Nationale | 1,7 M \$ |
| Métropole | 3,3 M \$ |
| Autres régions | 18,7 M \$ |
| TOTAL | 23,7 M \$ |

4.2.4 L'économie sociale

Au cours du dernier exercice, les efforts du MIC en économie sociale se sont concentrés principalement sur la production de sept guides d'économie sociale et la formation s'y rapportant, sur l'accompagnement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et sur le démarrage du *Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale*. Par ce programme, le MIC investit exclusivement dans le volet Aide technique du RISQ et son investissement est directement proportionnel à celui de l'entreprise privée dans ce même volet. Le MIC a investi 600 000 \$. Ce montant s'ajoute aux 1 100 000 \$ accordés depuis les deux premières années de l'entente.

Voici un portrait sommaire du portefeuille au 31 mars 2000 :

| Volet | Dossiers acceptés | Demandes en cours | Investissement du RISQ (\$) | Coût total des projets (\$) |
|----------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Capitalisation | 25 | 27 | 1 104 500 | 9 463 282 |
| Aide technique | 38 | 11 | 225 520 | 405 661 |
| Total | 63 | 38 | 1 330 020 | 9 868 943 |

4.2.5 Les autochtones

L'application des orientations du gouvernement du Québec envers les autochtones, annoncées en avril 1998, a permis d'accélérer les négociations avec les nations atikamekw et montagnaise. À cet égard, le MIC fait valoir activement les éléments pertinents de la stratégie gouvernementale de développement économique, Québec Objectif emploi et l'offre de service du Ministère auprès du négociateur gouvernemental. Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a offert son concours au Secrétariat aux affaires autochtones pour appliquer les ententes convenues avec diverses communautés autochtones, et particulièrement l'entente relative au Fonds de développement pour les autochtones. Sa contribution s'est notamment manifestée par la production d'avis sectoriels sur des projets relatifs à ses domaines de compétence.

En plus d'aider les entreprises autochtones par le biais de ses programmes réguliers, le Ministère a contribué à mettre en œuvre le programme d'aide financière destiné aux entreprises de Kangiqsua-lujjuaq affectées par l'avalanche du 1^{er} janvier 1999.

Partie 5

Le MIC dans l'actualité

5.1 Un rappel de quelques événements importants qui ont fait l'actualité

Les Grands Prix québécois de la qualité

Les Grands Prix québécois de la qualité, créés en 1998 par le gouvernement du Québec, représentent les plus grandes distinctions à être remises au Québec dans le domaine de la qualité et assurent aux entreprises québécoises un système de reconnaissance de classe mondiale leur permettant de prendre place dans l'économie du troisième millénaire. Gérées par le MIC et par le Mouvement québécois de la qualité, ces grandes distinctions récompensent le travail des organisations qui ont su appliquer les principes de qualité totale à tous les aspects de leurs activités et qui ont obtenu des résultats remarquables. La remise des prix s'inscrit à l'intérieur du programme des activités du Mois de la qualité.

Le 30 septembre 1999, le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, remettait les premiers Grands Prix québécois de la qualité lors d'une cérémonie à laquelle assistaient près de 1 500 dirigeants d'entreprises.

Le Printemps du Québec à Paris

Le 25 novembre 1999, la ministre des Relations internationales, Mme Louise Beaudoin, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Agnès Maltais et le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, M. Guy Julien, rendaient public le Rapport du commissariat général *Le Printemps du Québec — France 1999* et concluaient à la réussite de l'opération, qui a eu lieu du 16 mars au 21 juin 1999.

L'exposition L'Attitude Nord a été une vitrine extraordinaire pour les chercheurs et les industriels québécois. Cette exposition interactive d'envergure a permis de mettre en vedette l'originalité des technologies développées par les industries québécoises dans les secteurs de l'économie du savoir.

Lors de cette exposition tenue au Palais de la découverte, plus de 70 produits et technologies de pointe de 50 entreprises québécoises ont été présentés. Des ventes directes d'environ 25 millions de dollars ont été réalisées et 22 projets d'entente, prometteurs en retombées économiques, ont été signés au Centre d'affaires.

L'exposition a été le lieu de rencontre de 295 entrepreneurs et spécialistes de 101 entreprises, organisations et associations québécoises, et de 1 040 entrepreneurs et spécialistes du milieu industriel français. De plus, 62 000 personnes ont visité l'exposition.

2 000 nouvelles PME exportatrices en l'an 2000: l'objectif est atteint un an plus tôt que prévu

Le gouvernement du Québec a atteint, un an plus tôt que prévu, les objectifs qu'il s'était fixés en 1996 d'amener 2 000 PME de plus à exporter en l'an 2000 et quelque 500 entreprises à diversifier leurs marchés d'exportation. La date limite pour atteindre ces objectifs avait été fixée au 31 décembre 2000.

Pas moins d'une douzaine de conférences de presse se sont tenues simultanément le 21 février 2000 partout au Québec pour rendre public le bilan des exportations du Québec pour la décennie 1990-2000. Au total, 12 ministres du gouvernement du Québec ont été associés au dévoilement de ce bilan préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. À Montréal, c'est devant 700 dirigeants d'entreprises que le vice-premier ministre du Québec et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Mme Louise Harel, ont présenté les faits saillants de ce bilan.

En dix ans, les exportations internationales du Québec ont augmenté de 130 %, passant de quelque 34 milliards de dollars à près de 78 milliards de dollars, ce qui a pour effet de faire croître d'une façon substantielle le nombre d'emplois liés au commerce avec l'étranger.

Tout en dévoilant en Mauricie les excellents résultats enregistrés par le Québec en matière d'exportations, le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, M. Guy Julien, a souligné que le Québec a relevé avec succès le défi de la libéralisation du commerce mondial. Le Québec compte parmi les États industrialisés qui ont le plus largement tiré avantage du mouvement de mondialisation des marchés, d'une plus grande ouverture du commerce et de la continentalisation des affaires.

La Décennie québécoise des Amériques

La perspective de la création d'une zone de libre-échange dans les Amériques, au début du troisième millénaire, a incité le gouvernement du Québec à lancer le programme de la *Décennie québécoise des Amériques*. Ce projet, dont le budget était de 1,9 million de dollars en 1999-2000, s'appuie sur trois piliers stratégiques : la jeunesse, l'éducation et l'économie.

Dans la foulée de ce programme, le gouvernement a créé l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Cet organisme permet à la jeunesse québécoise de s'ouvrir aux nombreuses réalités des Amériques, facilitant ainsi sa formation culturelle, professionnelle et linguistique. En matière d'éducation, la *Décennie québécoise des Amériques* vise à augmenter de 50 % le nombre de Québécois trilingues au cours de la prochaine décennie.

Pour sa part, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est vu confier le mandat d'augmenter les échanges commerciaux avec les pays d'Amérique latine et de consolider la présence du Québec sur le marché des États-Unis. Un des objectifs des dix prochaines années consiste à faire passer de 500 à 1 500 le nombre d'entreprises qui exportent en Amérique latine et dans les Antilles. Cela permettrait d'obtenir une croissance annuelle d'au moins 10 % de nos exportations vers ces marchés.

5.2 Un ministère présent auprès de ses clientèles

Les clientèles externes du Ministère se composent pour l'essentiel d'entreprises, d'associations et d'organismes voués au développement économique, d'autres ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux susceptibles d'intervenir dans le développement économique du Québec, de la clientèle étudiante ainsi que du public en général.

Le MIC dispose de plusieurs moyens d'atteindre ces clientèles, dont les plus importants sont le site Internet du Ministère et le service FAX.-MIC.

Au cours du dernier exercice, le MIC a réalisé au-delà de 135 publications comprenant des dépliants, brochures, guides et profils économiques des régions et des MRC, des profils sectoriels de l'industrie québécoise, des répertoires, des feuillets, des bulletins d'information et des documents promotionnels.

Plusieurs documents et publications sur l'évolution conjoncturelle et structurelle du commerce extérieur du Québec ont aussi été produits afin de diffuser l'information sur les grandes tendances et l'importance économique du commerce extérieur.

Durant la même période, le Ministère a traité près de 16 000 demandes de renseignements téléphoniques et écrites portant principalement sur les secteurs économiques, les mesures fiscales, les services aux PME, les programmes du MIC et les profils régionaux.

Le MIC a de plus réalisé des activités publicitaires relatives, notamment, à la qualité, à l'innovation, à la promotion des exportations ainsi qu'à la promotion du Québec comme lieu d'investissement. De plus, une campagne de publicité et d'information a été menée dans le but de promouvoir le Placement étudiant du Québec.

Le Ministère a également amorcé la rédaction d'un plan-cadre de communication et l'analyse de diverses fonctions de communication, dont «l'accueil et les renseignements». Les résultats seront connus et présentés à l'ensemble du personnel au cours de l'été 2000.

Le site Internet du MIC

Le site Internet du MIC a été consulté 618 030 fois durant le dernier exercice, soit une augmentation de 39 % par rapport à 1998-1999.

Au Placement étudiant du Québec, un formulaire interactif d'inscription et de traitement de données en ligne est disponible depuis deux ans sur le site Internet du Ministère. Cette année, 36 185 étudiants, soit 51 % des étudiants inscrits, ont utilisé la voie électronique pour soumettre leur candidature au Placement étudiant du Québec. Cela représente une augmentation de près de 145 % du nombre d'inscriptions reçues au Ministère par la voie électronique par rapport à l'an dernier.

En cours d'exercice, l'adresse info@mic.gouv.qc.ca a aussi permis à quelque 3 066 correspondants de joindre directement le Ministère.

Les banques de données

Le site du Ministère offre à ses visiteurs plusieurs nouvelles banques de données leur permettant ainsi d'afficher l'information recherchée sous plusieurs formes, selon leurs besoins. Citons, entre autres, le calendrier des activités de formation en commerce international et en gestion d'entreprise, le calendrier des activités en commerce extérieur et plusieurs formulaires d'inscription électronique.

Le Ministère a également offert à plusieurs de ses partenaires des environnements de travail collectifs et privés appelés Extranet, dont le Site extranet régional en technologies de l'Information (SERTI), le projet de banque de données OPTI à Montréal et *Chantier Inforoute-Jeunesse*.

Partie 6

Les politiques et les actions administratives générales

6.1 La protection des renseignements personnels

Conformément au plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels (ci-après «PRP»), le MIC fait part dans son rapport annuel de son évaluation du niveau de PRP.

6.1.1 Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Le MIC a créé, le 2 juin 1999, un comité de protection des renseignements personnels, présidé par le sous-ministre. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice financier 1999-2000.

Le comité a élaboré et adopté le Plan d'action du MIC en matière de protection des renseignements personnels, lequel a été transmis le 18 février 2000 au secrétaire général associé responsable de la protection des renseignements personnels.

Le Plan d'action assure une planification des actions en matière de protection des renseignements personnels (PRP) et leur suivi. Il traite de l'application de la Loi sur l'accès, du respect des normes de la CAI quant aux autorisations de recherches et enquêtes pouvant provenir des services du MIC, du respect des exigences administratives de la CAI, notamment en ce qui concerne l'utilisation des télécopieurs et la destruction des renseignements personnels. Le Plan d'action prévoit également des mécanismes pour s'assurer de bien diagnostiquer la sécurité des lieux physiques et de l'informatique à l'aide de la méthode MARION ainsi qu'un certain nombre de mesures de sensibilisation, d'information et de formation du personnel.

Le Ministère a préparé des sessions de sensibilisation à la sécurité économique et informatique, qui auront lieu en avril 2000. De plus, le MIC explore actuellement diverses avenues pour sensibiliser davantage le personnel à toute la question de la protection des renseignements personnels.

Enfin, le responsable de la PRP ainsi que son adjoint ont reçu la formation obligatoire portant sur la «Protection des renseignements personnels: son application dans la gestion quotidienne des organismes publics».

6.1.2 Les priorités d'action pour l'exercice 2000-2001 en matière de protection des renseignements personnels

Pour l'exercice financier 2000-2001, en matière de Protection des renseignements personnels, le MIC concentrera ses efforts sur les dossiers suivants :

- compléter l'évaluation de la sécurité des lieux physiques et de l'informatique à l'aide de la méthode MARION, en dégager un plan d'action et assurer la mise en place des mesures appropriées;
- accentuer les activités de sensibilisation du personnel du Ministère en matière de PRP;
- compléter la formation auprès des personnes les plus directement concernées par la protection des renseignements personnels.

6.2 La protection des non-fumeurs

La politique sur l'interdiction de fumer dans les locaux du Ministère est en application depuis septembre 1997. Elle s'applique à tout le personnel ou à toute personne en visite au MIC. La *Loi sur le tabac* (L.Q., 1998, c. 33), entrée en vigueur le 17 décembre 1999, est venue renforcer la politique déjà en place, qui interdit de fumer dans les lieux de travail.

Le Ministère offre également un programme de soutien aux employés qui désirent interrompre leur consommation de tabac. Au cours de la dernière année, 13 personnes ont bénéficié de ce programme d'aide.

6.3 L'administration des lois

6.3.1 La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Adoptée entre autres pour assurer la santé et la sécurité des utilisateurs et informer les consommateurs du contenu des produits rembourrés offerts en vente, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux matériaux de rembourrage et aux articles rembourrés imposent aux fabricants, réparateurs et artisans l'utilisation de matériaux neufs et propres, de même que l'apposition d'une étiquette. Au cours du dernier exercice financier, à titre de responsable de l'administration et de l'application

de cette loi, le MIC a émis 2 480 permis et a procédé à 781 visites d'inspection.

Conformément aux termes de l'Accord sur le commerce intérieur et de l'Entente du comité de négociation concernant l'harmonisation des lois et règlements dans le secteur du remboursement, les obligations et contraintes imposées par la *Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés* (L.R.Q., c. M-5) sont maintenant semblables à celles imposées par les lois de l'Ontario et du Manitoba.

6.3.2 La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Au cours du dernier exercice, conformément à l'administration et à l'application de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (L.R.Q., c. H-2.1), les inspecteurs du MIC ont procédé à 327 visites d'inspection à la suite de plaintes. Ils ont constaté 170 infractions qui ont été renvoyées au ministère de la Justice pour traitement.

D'autre part, à la suite d'une opération conjointe du MIC, de la Ville de Montréal et du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), le jugement de la Cour municipale de Montréal du 23 février 2000 dans l'affaire *Le procureur général c. 9030-5871 inc.* est venu confirmer que les commerces de prêts sur gage où l'on fait de la vente de biens au détail sont soumis aux dispositions législatives sur les heures et les jours d'affaires des établissements commerciaux.

6.3.3 La Loi sur les coopératives et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif

En plus d'administrer la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67-2) et la *Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif* (L.R.Q., c. A-12.1), le MIC a la responsabilité d'informer la clientèle sur la formule coopérative en général et sur les produits et services disponibles pour les coopératives.

6.3.4 La Loi sur les immeubles industriels municipaux

En vertu de l'article 14 de la *Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux* (1994, c. 34), toutes les aliénations d'immeubles industriels municipaux (terrains et bâtiments) réalisées sur le territoire d'une municipalité locale doivent être autorisées par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Historiquement, le MIC a le mandat, en

vertu de cette loi, d'exercer une vigilance sur l'achat et la vente de terrains par les municipalités, de façon à éviter que se fasse une spéculation indue au détriment des municipalités.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, conformément à cette loi, le MIC a traité 301 demandes, dont 294 cas d'aliénation.

Le Ministère a également procédé à un allègement des procédures réglementaires dans l'administration de cette loi en déléguant le pouvoir de signature, jusque-là dévolu au sous-ministre, aux directeurs régionaux pour l'aliénation des immeubles industriels.

Enfin, le MIC a produit 28 avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole et aux municipalités régionales de comté en matière de développement industriel dans les schémas d'aménagement révisés des municipalités régionales (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* [L.R.Q., c. A-19.1]).

6.4 La politique linguistique du MIC

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, adoptée par le Conseil des ministres le 12 novembre 1996, le ministère de l'Industrie et du Commerce est en voie de compléter sa politique linguistique.

Le processus de rédaction par le Ministère et d'approbation par les instances ministérielles et par l'Office de la langue française est presque parvenu à son terme. La politique linguistique du MIC devrait entrer en vigueur au cours du premier trimestre de l'exercice 2000-2001.

Annexe 1 :

La loi du Ministère et les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie et du Commerce

Selon la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce* (L.R.Q., c. M-17), le ministre titulaire a pour responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie, notamment l'industrie touristique et du commerce. Il voit à la mise en œuvre de ces politiques, en surveille l'application et en coordonne l'exécution.

Pour exercer adéquatement ce mandat, le ministre a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie et du commerce au Québec, et de promouvoir l'exportation des produits et services québécois ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement, seul ou en concertation avec d'autres ministères, des objectifs, priorités et stratégies de développement de l'industrie et du commerce ;
- de fournir aux entreprises et aux investisseurs les services nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec ;
- de favoriser le développement des coopératives ;
- de favoriser la concertation des agents économiques ;
- de soumettre au gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'ils peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec ;
- de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent dans le cadre de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et d'affaires internationales ;
- d'accorder, à l'intérieur des limites de la loi, des aides financières ;
- d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses ;
- de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

Le ministre a aussi pour responsabilité d'effectuer des recherches, études et analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique, afin de tenir le gouvernement informé des possibilités d'exportation de produits ou services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec. À cette fin, il effectue des stages, missions, expositions ou accorde des aides financières ; il agit à l'occasion en concertation avec d'autres ministères ou organismes.

Les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie et du Commerce

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec, des lois sur le commerce, de certaines dispositions législatives sur le développement scientifique et des lois sur les coopératives. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois, au 31 mars 2000.

Les lois constitutives des sociétés d'État

- Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).
- Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001).
- Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (1998, chapitre 22).
- Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (1998, chapitre 21).
- Loi sur la Société Innovatech Régions-ressources (1998, chapitre 20).
- Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain (L.R.Q., c. S-11.04).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., c. S-16.01).
- Loi sur la Société d'Investissement Jeunesse (L.R.Q., c. S-8.1).

Ces entités sont tenues, en vertu de leur loi constitutive respective, de présenter un rapport annuel distinct de leurs activités.

Le développement industriel

- Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1).
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c. A-33.01).

Le développement touristique

- Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).
- Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15.1).
- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001).

Le commerce

- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).

Les coopératives

- Loi sur l'aide au développement des coopératives (L.R.Q., c. A-12.1).
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2).

Annexe 2

Les adresses du Ministère au Québec

Abitibi/Témiscamingue (08)

180, boul. Rideau
Bureau 2.11
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3875
Télécopieur : (819) 763-3496

Bas-Saint-Laurent (01)

Les Galeries G.P.
92, 2^e Rue Ouest
Bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : (418) 727-3577
Télécopieur : (418) 727-3640

Québec (03)

710, place D'Youville
7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : (418) 691-5824
Télécopieur : (418) 643-4099

Chaudière-Appalaches (12)

11535, 1^{re} Avenue Est
Bureau 304
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : (418) 226-3137
Télécopieur : (418) 226-3250

68, rue du Palais-de-Justice
Bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Téléphone : (418) 248-3331
Télécopieur : (418) 248-4098

Côte-Nord (09)

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Bureau 1.811
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4050
Télécopieur : (418) 295-4885

Estrie (05)

Édifice Yvette Boucher-Rousseau
200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.03
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3205
Télécopieur : (819) 820-3966

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

224, boul. Gérard-D.-Lévesque
Case postale 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Téléphone : (418) 752-2229
Télécopieur : (418) 752-2902

Lanaudière (14)

Laurentides (15)

10, rue Saint-Joseph
Bureau 308
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 7G7
Téléphone : (450) 569-3031
Télécopieur : (450) 569-3039

Laval (13)

1555, boul. Chomedey
Bureau 250
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : (450) 680-6175
Télécopieur : (450) 682-1595

Mauricie (04)

Édifice Capital
100, rue Laviolette
Bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6776
Télécopieur : (819) 371-6962

Centre-du-Québec (17)

Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 752-9781
Télécopieur : (819) 758-4306

Montérégie (16)

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne
Bureau 101
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7456
Télécopieur : (450) 928-7465

Montréal (06)

380, rue Saint-Antoine Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : (514) 499-2550
Télécopieur : (514) 873-9913

Outaouais (07)

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 5.200
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone: (819) 772-3131
Télécopieur: (819) 772-3981

Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey, 2^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone: (418) 695-7862
Télécopieur: (418) 695-7870

Ministère de l'Industrie et du Commerce

710, place D'Youville
Québec (Québec)
G1R 4Y4
Téléphone: (418) 691-5950
Télécopieur: (418) 644-0118
380, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec)
H2Y 3X7
Téléphone: (514) 499-2550
Télécopieur: (514) 873-9913

Annexe 3

Les adresses du Ministère à l'étranger

RÉSEAU ÉCONOMIQUE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Afrique et Moyen-Orient

Abidjan, CÔTE D'IVOIRE Bureau

Amérique latine

Mexico, MEXIQUE Délégation générale
Buenos Aires, ARGENTINE Bureau
San José, COSTA RICA Antenne
Lima, PÉROU Antenne
Santiago, CHILI Antenne
Caracas, VENEZUELA Antenne
Bogota, COLOMBIE Antenne

Amérique du Nord

New York, ÉTATS-UNIS Délégation générale
Boston, ÉTATS-UNIS Délégation
Atlanta, ÉTATS-UNIS Antenne
Chicago, ÉTATS-UNIS Antenne
Los Angeles, ÉTATS-UNIS Antenne
Toronto, CANADA Bureau
Vancouver, CANADA Bureau

Asie

Tokyo, JAPON Délégation générale
Kuala Lumpur, MALAISIE Bureau
Beijing, CHINE Bureau
Shanghai, CHINE Bureau
Manille, PHILIPPINES Antenne
Taipei, TAÏWAN Antenne
Séoul, CORÉE DU SUD Antenne
Jakarta, INDONÉSIE Antenne
Hanoï, VIETNAM Antenne

Europe

Bruxelles, BELGIQUE Délégation générale
Londres, ROYAUME-UNI Délégation générale
Paris, FRANCE Délégation générale
Barcelone, ESPAGNE Bureau
Munich, ALLEMAGNE Bureau
Milan, ITALIE Antenne

Asie

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Kojimachi Hiraoka building, 5^e étage
1-3 Kojimachi
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083
JAPON

Tél. : 011-81-3-3239-5137
Télec. : 011-81-3-3239-5140
Courriel : qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca

| | |
|--|--|
| BUREAU DU QUÉBEC À KUALA LUMPUR Haut-Commissariat du Canada 15 ^e étage, Plaza OSK 172 Jalan Ampang 50450 Kuala Lumpur MALAYSIE | Tél. : 011-603-460-8220 Télé. : 011-603-460-8221 Courriel : jean.clavet@mri.gouv.qc.ca |
| BUREAU DU QUÉBEC À BEIJING Ambassade du Canada 19 Jianguomenwai Dajie Distric de Chaoyang Beijing 100600 CHINE | Tél. : 011-86-10-6532-3536, poste 3600 Télé. : 011-8610-6532-4072 Courriel : jean.marchand@dfait-maeci.gc.ca |
| BUREAU DU QUÉBEC Consulat général du Canada Centre international américain au Centre Shanghai Tour ouest, bureau 604 1376 Nanjing Xi Lu Shanghai 200040 CHINE | Tél. : 011-86-21-6279-8400 Télé. : 011-86-21-6279-8401 Courriel : rene.milot@dfait-maeci.gc.ca |
| ANTENNE DU QUÉBEC 6th Floor, L.V. Locsin Building Ayala corner Makati Avenues Makati City PHILIPPINES 1226 | Tél. : 011-632-878-6028 Télé. : 011-632-878-6078 Courriel : socorro.castro@mri.gouv.qc.ca |
| ANTENNE DU QUÉBEC a/s Bureau commercial du Canada à Taipei 365, Fu Hsing North Road 13th Floor, Artist Building Taipei 105 TAÏWAN | Tél. : 011-8862-2547-9500 poste 3375 Télé. : 011-8862-2718-7818 Courriel : qctrade@ficnet.net |
| ANTENNE DU QUÉBEC Leema Building, 6th Floor 146-1 Soosong-Dong Chongro-KV Séoul 110-140 CORÉE | Tél. : 011-82-2-739-0927 Télé. : 011-82-2-739-0929 Courriel : cyooqb@soback.kornet.nm.kr |
| ANTENNE DU QUÉBEC À JAKARTA — INDONÉSIE pour cette antenne s'adresser à la Direction Asie Pacifique 380, rue Saint-Antoine Ouest, 5 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 3X7 | Tél. : (514) 499-2190 Télé. : (514) 873-4230 |
| ANTENNE DU QUÉBEC À HANOÏ 105-B-C2 Kim Ma Ba Dinh District Hanoi VIÊT-NAM | Tél. : 011-844-771-5148 Télé. : 011-844-831-6795 Courriel : que-viet@fpt.vn |

Europe

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Avenue des Arts 46, 7^e étage
B-1000 Bruxelles
BELGIQUE

Tél. : 011-322-512-00-36
Télé. : 011-322-514-26-41
Courriel : qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres SW1Y 5JH
ROYAUME-UNI

Tél. : 011-441-71-7766-5900
Télé. : 011-441-71-7930-7938
Courriel : qc.londres@mri.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris
France

Tél. : 011-331-4067-8500
Télé. : 011-331-4067-8509
Courriel : qc.paris@mri.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC
Passeig De Gracia, 16-6^e D
08007
Barcelone
ESPAGNE

Tél. : 011-34-93-481-3188
Télé. : 011-34-93-318-8609
Courriel : Qc.Barcelone@mri.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC
Dienerstrasse 20
D-80331 Munich
Allemagne

Tél. : 011-49-89-2420-8700
Télé. : 011-49-89-2420-8737
Courriel : qc.munich@mri.gouv.qc.ca

ANTENNE DU QUÉBEC
a/s Ufficia Affari Québec-Italia
Via Camperio, 1
20123 Milan
italie

Italie Tél. : 011-39-02-7200-1828
Télé. : 011-39-02-7200-1849
Courriel : affari.quebec@mi.camcom.it

Amérique latine

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
11580 Mexico D.F.
MEXIQUE

Tél. : 011-52-5-250-8222
Télé. : 011-52-5-254-4282
Courriel : qc.mexico@mri.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC
Tucuman 1321, 12e Piso
Plaza Los Tribunales
(1050) Capital Federal, Buenos Aires
ARGENTINA

Tél. : 011-54-11-4371-6003
Télé. : 011-54-11-4371-6007
Courriel : roch.paquette@mri.gouv.qc.ca

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC
De la Pops Curridabat 400 metros al Sur
y 75 metros al Este, Casa n° 2
San Jose
COSTA RICA

Tél. : 011-506-283-7681
Télé. : 011-506-280-0903
Courriel : oquebec@sol.racsa.co.cr

ANTENNE DU QUÉBEC
Av. La Paz 374 Of. A
Miraflores
Lima 18
PÉROU

Tél. : 011-511-241-8799
Télé. : 011-511-444-1491
Courriel : mdelfin@amauta.rcp.net.pe

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC
Avenida Nueva Tajamar n° 481
Torre Note
Oficina n° 904
Santiago (Las Condes)
CHILI

Tél.: 011-562-350-4255
Télééc.: 011-562-350-4256
Courriel: goquebec@yahoo.com

ANTENNE DU QUÉBEC
Calle Los Laboratorios
Edif. OFINCA — 1 Piso — Oficinal 13
Los Ruices
Caracas 1071
VENEZUELA

Tél.: 011-582-235-5397
Télééc.: 011-582-235-5081
Courriel: mariapardo@cantv.net

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC
a/s MCG Negocios Internacionales
Calle 102 No 7-59
Bogota
D.C. COLOMBIA

Tél.: 011-571-214-7701
Télééc.: 011-571-619-3323
Courriel: conequip@colomsat.net

Afrique

BUREAU DU QUÉBEC
a/s Ambassade du Canada
23 avenue Noguès
Boîte postale 4104
Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE

Tél.: 011-225-20-21-20-09
Télééc.: 011-225-20-22-05-29
Courriel: p.a.boisclair@mri.gouv.qc.ca

Amérique du Nord

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza
26th Floor, New York
N.Y. 10020-2102
ÉTATS-UNIS

Tél.: (212) 397-0200
Télééc.: (212) 757-4753
Courriel: qc.newyork@mri.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
Park Plaza Executive Centre
The Statler Building
20 Park Plaza, suite 438, 442, 443
4th Floor
Boston, MA 02116-4399
ÉTATS-UNIS

Tél.: (617) 948-2190
Télééc.: (617) 948-2191
Courriel: boston@quebectrade.qc.ca

ANTENNE DU QUÉBEC
200, Galleria Parkway
Suite 800
Atlanta, GA 30339
ÉTATS-UNIS

Tél.: (770) 980-0262
Télééc.: (770) 980-9078
Courriel: atlanta@quebectrade.qc.ca

ANTENNE DU QUÉBEC
225, West Washington Street
Suite 110
Chicago, IL 60606
ÉTATS-UNIS

Tél.: (312) 578-9258
Télééc.: (312) 578-9544
Courriel: chicago@quebectrade.qc.ca

BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC
725 South Figueroa Street
Suite 1690
Los Angeles, CA 90017-5416
ÉTATS-UNIS

Tél.: (213) 629-0280
Télééc.: (213) 629-0283
Courriel: losangeles@quebectrade.qc.ca

ANTENNE DU QUÉBEC
789, rue Pender Ouest, bureau 780
Vancouver (Colombie-Britannique)
CANADA V6C 1H2

BUREAU DU QUÉBEC
20, rue Queen Ouest, bureau 1504
Case postale 13
Toronto (Ontario)
CANADA — M5H 3S3

Tél. : (604) 682-3500 poste 104
Télec. : (604) 682-6670

Tél. : (416) 977-6060
Télec. : (416) 596-1407
Courriel : bqtoront@cex.gouv.qc.ca

Annexe 4

Les programmes d'aide financière aux entreprises et aux organismes

Aides financières octroyées — Exercice financier 1999-2000

| Programmes | Nombre de projets | Montant octroyé (en milliers de \$) |
|--|-------------------|-------------------------------------|
| ENTREPRISES | | |
| IMPACT-PME | | |
| • Volet : Innovation et développement des marchés d'exportation : Embauche de personnel | 827 | 15 598,0 |
| Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées | 203 | 2 057,7 |
| • Volet : Développement des marchés d'exportation | 1 280 | 10 473,7 |
| Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES) | | |
| • Volet : Étudiants-stagiaires | 2 785 | 6 427,8 |
| Chantier Inforoute-Jeunesse | 178 | 674,2 |
| Programme d'amélioration des compétences en science et technologie (PACST) | | |
| • Volet : Adaptation stratégique de la main-d'œuvre (Forma-stage) | 32 | 5 519,1 |
| Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI) | | |
| | 28 | 631,8 |
| Soutien au financement des projets d'immobilisations à l'étranger (SAFPIE) | | |
| | 6 | 901,8 |
| Soutien aux vitrines technologiques | | |
| | 10 | 2 631,4 |
| Décennie québécoise des Amériques | | |
| | 21 | 696,9 |
| Stages Québec-Monde | | |
| | 10 | 215,1 |
| Soutien au développement des exportations | | |
| | 95 | 172,7 |
| Promotion de la mode et du design | | |
| | 24 | 546,3 |
| Aide aux activités spécifiques des associations industrielles sectorielles (PAASIQ) | | |
| | 23 | 504,4 |
| Service régional ou sectoriel de promotion des exportations | | |
| | 15 | 521,1 |
| Aide aux coopératives de développement régional | | |
| Subvention versée au Conseil de la coopération du Québec (CCQ) qui a réparti l'aide selon les régions. | — | 2 077,5 |
| Soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale | | |
| | 9 | 882,5 |

| Programmes | Nombre de projets | Montant octroyé (en milliers de \$) |
|--|-------------------|-------------------------------------|
| Fonds de partenariat | 111 | 1 697,9 |
| Programme d'aide aux organismes œuvrant au développement économique | | |
| • Volet : Autres subventions | 80 | 4 273,5 |
| Accès aux grands réseaux | 7 | 381,1 |
| Autres aides financières : dossiers spécifiques | | |
| • Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud | | 50,0 |
| • Société d'investissement jeunesse (SIJ) | | 100,0 |
| • Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) | | 600,0 |
| • Centre international de formation en télécommunications | | 2 300,0 |
| • Verreault Navigation inc. — Cale sèche « Les Méchins » | | 7 077,8 |
| • Sociétés Innovatech Québec-Chaudière-Appalaches | | 410,6 |
| Sud-du-Québec | | 750,0 |
| Régions-ressources | | 625,0 |

Composition typographique : Compélec inc.
Achévé d'imprimer en juin 2000
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville